

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 2012



**ATTENTION :
ENFANTS-SOLDATS!**



**ENSEMBLE,
ON FAIT PLUS
DE BRUIT !**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SOMMAIRE

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Publication du secteur
Jeunes de Amnesty
International Belgique
francophone

www.amnesty.be/jeunes

9, rue Berckmans • 1060

Bruxelles

Tel. : 02/538.81.77 • Fax :

02/537 37 29 • [amnesty@](mailto:amnesty@amnesty.be)

amnesty.be

Editrice responsable : Marie

Noël •

9, rue Berckmans • 1060

Bruxelles

Dossier pédagogique

réalisé par Sehadé

Mahammedi, Zoé Spriet

et Laura Lhoir.

La partie sur les armes a

été réalisée par Cynthia

Lesenfants.

Un tout grand merci

pour leur aide à

Jenny Vanderlinden,

Cécile Rolin, Claudio

Guthmann, Pascal

Samain, Julie Robeet,

Montserrat Carreras et

Philippe Hensmans.

Mise en page : Vincent Riffart.

1. INTRODUCTION page 3

3. LES ENFANTS-SOLDATS AUJOURD'HUI page 9

A. Et en Amérique du
Nord ? page 9

B. Et en Europe ? page 12

C. « Tu iras au Paradis » :
les enfants kamikazes
page 12

5. DANS LA PEAU D'UN ENFANT-SOLDAT page 15

A. Recrutement page 15

B. « Enrôlement
volontaire » page 15

C. Des parents
impuissants ? page 18

7. Y A-T-IL UN ESPOIR : LA DÉMOBILISATION ? page 22

A. DDR : réussite
ou échec ? page 22

B. Le BVES et son action
pour la réintégration des ex-
enfants-soldats page 23

9. QUE POUVONS-NOUS FAIRE ? page 31

11. BIBLIOGRAPHIE page 34

AMNESTY INTERNATIONAL EN DEUX MOTS page 47

2. HISTORIQUE page 4

A. D'hier à aujourd'hui : l'enfant-
soldat, une « tradition » ? page 4

B. La Première et la Seconde
Guerres mondiales page 6

C. Dans un passé plus récent page 7

D. Volonté de changement :
création de textes
internationaux page 7

4. POURQUOI LES GOUVERNEMENTS DE CES PAYS NE PROTÈGENT-ILS PAS LES ENFANTS ? page 13

A. Manque de contraintes
des textes page 13

B. Manque de structures au niveau
national page 13

C. Des guerres qui arrangent et qui
enrichissent page 14

6. LA VIE DANS UN CAMP ARMÉ page 18

A. La formation
des enfants-soldats page 18

B. Des enfants aux fonctions
multiples page 19

C. Enfants-soldats, enfants
sans droits page 20

D. Des échappatoires
risquées page 21

8. DOIT-ON JUGER LES ENFANTS- SOLDATS ? page 29

A. Que dit le droit
international ? page 29

B. Les enfants-soldats sont avant
tout des victimes page 29

C. Juger les mineurs en respectant
les garanties spécifiques page 30

D. Des enfants jugés coupables
malgré tout page 30

10. CONCLUSION page 33

LES FICHES page 37

{Fiche 1} LUTTER
CONTRE LA
PAUVRETÉ page 37

{Fiche 2} RDC : LUTTER CONTRE
L'IMPUNITÉ page 41

{Fiche 3} EN COLOMBIE, LE VIOL
EST UNE ARME page 45

1. INTRODUCTION

Nous rêvons tous d'un bel avenir pour nos enfants. Nous nous efforçons sans cesse de leur offrir le meilleur. Aller à l'école, manger à sa faim, avoir une bonne santé, des loisirs et des amis, voilà des exemples de ce que nous considérons comme « normal » pour un gamin.

Tous les enfants devraient pouvoir jouir de ces éléments qui nous paraissent anodins, acquis et qui pourtant sont essentiels à la construction de l'adulte de demain. La Déclaration universelle des droits de l'homme ne dit-elle pas d'ailleurs « tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits » ?

Et pourtant trop de jeunes sont encore privés de leur enfance. Certains arriveront à l'âge adulte traumatisés, sans formation, discriminés. D'autres n'iront pas jusque là.

Imaginez-vous en train de donner cours dans votre classe lorsque des militaires pénètrent et emmènent de force la moitié de vos élèves. On ne vous dit rien mais vous apprenez que les jeunes ont été enrôlés et qu'ils seront bientôt forcés de combattre, qu'ils seront bientôt appelés enfants-soldats. Que ressentiriez-vous ? De la crainte, de l'injustice, de l'indignation ?

Aujourd'hui, des milliers d'enfants ont remplacé le stylo par une arme. Les maths et l'anglais ont été changés pour l'enseignement de la guerre. Le terrain de football s'est transformé en un champ de bataille. Les copains de cours sont maintenant des « frères de sang ».

Que ce soit en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique, des filles et des garçons sont plongés dans un monde de violence, de brutalité. Loin de leurs parents, ils sont maintenant à la merci d'un groupe armé qui les exploite et en fait de la chair à canon.

On nous dit souvent qu'il incombe aux adultes de protéger les enfants. La Convention des droits de l'enfant est d'ailleurs une traduction très claire de cette responsabilité. Mais qu'en est-il lorsque des fillettes sont les victimes de violences sexuelles ou que des garçons, à peine âgés de douze ans, sont contraints à tuer ou sont torturés ?

Amnesty considère le combat contre l'utilisation des enfants-soldats comme primordial parce c'est avant tout une lutte pour les droits humains, et plus particulièrement pour les droits de l'enfant.

Grâce à la lecture de ce dossier, vous pourrez découvrir, avec votre classe, l'étendue de cette problématique, la vie volée de ces enfants, les enjeux et les avancées. Vous pourrez également découvrir qu'il existe des solutions. Grâce aux fiches d'actions et au dossier d'exercices vous pourrez exploiter au maximum cette thématique et agir.

Parce que la guerre n'est pas un jeu pour les petits, ensemble luttons contre l'utilisation des enfants-soldats.

Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne lecture et un bon travail.

Laura Lhoir, responsable du secteur Jeunes de Amnesty International Belgique francophone





Jeunes spartiates s'exerçant à la lutte, Edgard Degas, 1860 environ.

2. HISTORIQUE

Le monde fait face depuis toujours à d'innombrables guerres et batailles. Que ce soit pour l'honneur, la conquête, la puissance économique ou la défense du territoire, une chose est sûre : les guerres se terminent toujours en laissant derrière elles de graves traumatismes qui affectent particulièrement les civils, femmes et enfants.

Aujourd'hui, bien des gens s'accordent sur le fait que les enfants n'ont rien à faire sur un champ de bataille, et pourtant, des milliers d'entre eux sont toujours utilisés dans les conflits armés.

Revenons au passé et retraçons l'histoire de ces enfants guerriers.

? LE SAVIEZ-VOUS ?

Le rejet des faibles à Sparte n'est pas vu comme de la cruauté mais comme une nécessité : un enfant ne doit pas être une charge pour la cité.

En effet, la société spartiate est composée à environ 97% d'hilotes, esclaves sans liberté travaillant pour les Égoux, (homoioi), citoyens aristocrates, seuls à posséder des droits civiques. Leurs enfants étaient également les seuls à recevoir l'instruction militaire dont il est question ici. Pour garder la domination sur cette impressionnante population asservie, les Égoux se devaient d'être forts, puissants et infaillibles physiquement.

A. D'HIER À AUJOURD'HUI : L'ENFANT-SOLDAT, UNE « TRADITION » ?

Historiquement, en temps de guerre, les petits garçons ont souvent été enrôlés comme soldats.

Dans un lointain passé, certaines tribus considéraient que toute personne capable de monter à cheval serait apte au combat, quel que soit son âge. Dans d'autres sociétés, on distingue l'âge d'apprentissage du métier de soldat et l'âge où l'enfant peut aller faire ses preuves au combat. Cette différenciation n'empêche pas que, dans les faits, de très jeunes garçons étaient des petits soldats en temps de guerre.

VIII-VII^e siècle : Sparte la forte

Sparte, capitale du Péloponèse (en Grèce), en est un exemple connu. Sa devise était en effet « obéir, supporter, vaincre ».

Dès leur naissance, les enfants sont examinés. D'après Plutarque, un historien grec, seuls les bébés les plus beaux et les plus robustes sont gardés. Les autres sont jetés dans un gouffre. Une fois l'enfant officiellement approuvé par les Anciens, il est laissé aux soins de sa mère.

Quand le jeune Spartiate a sept ans révolus, il est retiré à ses parents et placé sous l'autorité du magistrat spécialement chargé de superviser l'éducation.

Les jeunes Spartiates apprennent à lire et à écrire (Plutarque rapporte que cette partie-là de l'éducation est réduite au strict minimum), ainsi qu'à chanter. L'essentiel de leur formation consiste à s'endurcir physiquement par l'athlétisme, à manier les armes, à marcher en formation, et surtout, à obéir aveuglément aux supérieurs et à toujours rechercher le bien de la cité. Les cours de morale apprennent aux garçons spartiates que la victoire de la cité n'est plus l'affaire d'un seul homme mais est une gloire collective.

Dès l'âge de 11-12 ans, le jeune Spartiate est prêt à défendre la cité et à aller au combat.

? LE SAVIEZ-VOUS ? LA CROISADE DES PASTOUREAUX EN 1212

Des centaines d'enfants entre six et sept ans suivent Étienne de Cloyes, un adolescent de 13 ans. Se présentant comme envoyé par Dieu pour libérer Jérusalem des Musulmans, il embarque avec sa troupe d'enfants à Marseille direction Jérusalem. Le navire est capturé par les Turcs et les survivants vendus à des marchands d'esclaves.



La croisade des enfants, Gustave Doré, XIX^e siècle.

Le Moyen-âge, en Europe : de 395 à 1492

L'image de l'enfant au Moyen-âge est assez controversée. Certains diront que l'enfant est considéré de manière profondément négative : la maltraitance, l'abandon et le travail des enfants étant monnaie courante. Au contraire, d'autres diront que l'enfant était choyé, aimé de ses parents et qu'il avait même accès à l'éducation.

Tout enfant peut devenir chevalier. Même si en général, ce sont les fils d'origine noble qui le deviennent le plus souvent en raison du coût du matériel — cheval, épée, armure. À l'âge de sept-huit ans, le garçon, destiné à devenir chevalier est placé comme page au service d'un seigneur, auprès duquel il suit un enseignement militaire. De 12 à 14 ans, il a la possibilité de devenir écuyer. Il apprend alors à monter à cheval et à se battre en selle comme à terre, et à manier toutes sortes d'armes. À partir de 17 ans, l'écuyer peut devenir chevalier, même si le plus souvent, cela se fait à « l'âge d'homme » (21 ans).

Les enfants reçoivent donc une éducation sévère et longue : ils doivent apprendre les règles nobles de la chevalerie (fidélité, servitude, courage, bravoure).

Le XVIII^e : une école militaire de plus en plus organisée

Les siècles passent, et devenir un enfant-soldat n'est plus seulement une tradition. C'est maintenant écrit dans la loi, c'est un métier auquel on se prépare dès l'enfance. Ce changement a une cause bien précise : l'Europe du XVII^e siècle est en guerre quasi permanente, et ne retrouvera pas la paix avant le XX^e siècle. L'image de l'enfant comme soldat contribuant à la gloire de son pays en servant sur les champs de bataille se renforce au fil des années.

■ En France, Louis XV (1710-1774) réglemente l'utilisation et le recrutement

d'enfants-soldats et crée le statut officiel d'enfant de troupe. L'école militaire est alors accessible à tous, même aux plus pauvres. Des enfants de un à treize ans sont recrutés, souvent envoyés par les parents qui y voient un geste de gloire et d'honneur. La pauvreté pousse aussi des familles à envoyer leur(s) enfant(s). Levé à 5h, dortoirs collectifs et non chauffés, discipline militaire et passage à tabac rythment le quotidien d'un enfant-soldat de cette époque.

Napoléon, lui-même issu d'une école militaire de ce genre, fait passer l'âge de la conscription (service militaire obligatoire) de 18 à 15 ans. Des centaines d'enfants-soldats que l'on surnommait « les imberbes » — car à peine entrés dans l'adolescence — rejoignent les champs de batailles.

? LE SAVIEZ-VOUS ?

Au XVIII^e, beaucoup de jeunes enfants étaient utilisés comme mousses sur les navires. Ces marins en culottes courtes, âgés à peine de dix ans, se faufilaient entre les canons des navires pour les asperger d'eau froide. Se trouvant en première ligne, leur sort était souvent terrible.

Les bataillons scolaires

Suite à la défaite de la France contre l'Allemagne en 1871, lors de la guerre franco-prussienne, la formation militaire dans les écoles se renforce. Il faut consolider la République, effacer les périodes précédentes. L'école veut assurer la formation de citoyens libres et prêts à se sacrifier pour la défense de la patrie.

Napoléon décide donc de créer les **bataillons scolaires**. Il s'agit d'inculquer des rudiments de gymnastique, l'exercice militaire n'est pas dissocié de l'exercice physique qui n'existe pas encore en tant que tel.

L'enseignement comprend une partie théorique : cours sur la patrie, affirmation des vertus collectives et de l'héroïsme, entraînement au maniement d'armes et à la parade (dont la participation au 14 juillet).

Une partie physique y est également enseignée. Les bataillons scolaires doivent développer les capacités physiques, l'agilité, l'attention, la maîtrise des gestes et la discipline des enfants.

Parler aujourd'hui des bataillons scolaires surprend beaucoup dans les écoles. De ce mouvement largement oublié et souvent ignoré vient, en fin de compte, l'intégration du sport dans l'éducation scolaire.

■ En Angleterre au XVIII^e siècle, une éducation militaire est mise en place dans les écoles, afin de grossir les rangs des soldats. Les premières unités de cadets voient le jour en 1859. Encore une fois, un seul objectif : former les enfants à partir de 12 ans, de manière à ce qu'à 18 ans, âge de la majorité, ils puissent utilement rejoindre l'armée. Marche en rang serré, combat d'infanterie, maniement du fusil, techniques de camouflage et lecture de carte sont au programme. Ces unités ne comptent que des garçons et sont exportées dans tout l'empire britannique, notamment au Canada et en Afrique du Sud. Aujourd'hui, certaines de ces unités existent toujours.

■ En Prusse, (une partie de l'Allemagne), l'éducation militaire est une affaire d'État.

44 CHANTS.

V. LE BATAILLON SCOLAIRE. — (LES HOMMES).

Paroles de H. CHANTAVOINE. Musique de A. MARMONTEL.

Mouvement de marche.

1. Pe-tits en-fants, pe-tits sol-dats, Qui mar-chaient
2. Pe-tits sol-dats, pe-tits en-fants, De-ser-vaient
3. Quo-peu-sez-vous, que-fai-tes-vous ? (C'est en-fants
1. com-me de vieux bra-ves, Sabres au cô-té, fu-
2. ti-vres et gram-mai-re, Vous sur-veillez le pas,
3. aus-mê-mes si fra-ai-les, Gar-des vos jeux et
1. ail au bras, Les yeux ar-dents et les fronts gra-ves.
2. tri-ou-phants, Sous les re-gards de vo-tre mè-re,
3. lais-sez-nous Le far-deu des ar-mes vi-ri-les.

Le signe ☞ (copier) à la même durée qu'une note. (voir p. 43, 2^e 91).

*Nous sommes les petits enfants/
Qui voulons servir la patrie/
Nous lui donnerons dans dix ans/
Une jeune armée aguerrie.*

Extrait de la chanson « Le Bataillon
Scolaire : chant des Hommes », paroles de
Henri Chantavoine, musique de Marmontel.

? LE SAVIEZ-VOUS ? Des Poilus

■ Vers 1900, le mot « poilu » désigne, dans le langage familier ou argotique, quelqu'un de courageux, de viril (cf. par exemple l'expression plus ancienne « un brave à trois poils », que l'on trouve chez Molière), ou l'admiration portée à quelqu'un « qui a du poil au ventre ». Ce terme est le surnom donné aux soldats français pendant la Première Guerre mondiale.

La guerre se prépare dès le plus jeune âge.

« Je ne pourrai pas vivre sous le joug de l'ennemi, c'est pourquoi je suis soldat. Ce sentiment d'honneur, c'est à l'école que je l'ai appris, et c'est vous mon cher maître un de ceux qui me l'ont enseigné. » Lettre de Jean-Corentin Carré alors âgé de 15 ans à son professeur. Gérard Dhôtel, *Les enfants dans la guerre*, éd. Milan, Toulouse, 1999

Ci-dessous : enfant-soldat de 15 ans dans la Légion étrangère française, Russie, 1941.



Tous les fils de la noblesse prussienne intègrent une école militaire à partir de 12 ans. Défendre la patrie est un honneur pour ces adolescents qui se retrouvent sur le champ de bataille dès 18 ans.

■ Au même moment, en dehors de l'Europe, la guerre de Sécession fait rage aux **États-Unis**. On compte des victimes chez les enfants-soldats dans les troupes du Nord comme du Sud. Engagés comme tambours, porteurs ou soldats, ils sont envoyés directement en première ligne.

B. LA PREMIÈRE ET LA SECONDE GUERRES MONDIALES

Le 4 août 1914, l'Allemagne envahit la Belgique et le Luxembourg. La **Première Guerre mondiale** est déclarée. Commence alors une lutte sanglante qui durera quatre années. La guerre est présentée aux enfants de cette époque sous ses aspects les plus héroïques et patriotiques

Les écoles sont alors les principaux vecteurs de ces discours de propagande. Le monde de l'écrit et de l'image est investi par la guerre. En France mais aussi en Grande-Bretagne et en Allemagne, les ouvrages édités veulent intégrer l'enfance dans la guerre. La production de livres pour enfants ayant pour sujet la guerre se développe fortement.

Malgré la conscription fixant l'âge à 17 ans, nous retrouvons beaucoup des garçons beaucoup plus jeunes dans le corps armé, comme Jean-Corentin Carré. Ce jeune français n'a que 15 ans quand il enfile l'uniforme sous la fausse identité d'Auguste Duthoy. Il intègre ensuite l'aviation sous sa véritable identité et décède aux commandes de son avion en 1918 alors qu'il n'a que 18 ans. La tristement célèbre histoire du plus jeune poilu de France n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Des centaines de jeunes, que ce soit du côté russe, anglais, allemand ou français, s'engagent dans cette guerre alors qu'ils n'ont même pas 15 ans.

La **Seconde Guerre mondiale** marque un tournant dans l'histoire des enfants-soldats. C'est la première fois que des enfants sont officiellement incorporés aux armées nationales. Que ce soit du côté allemand avec les jeunesses hitlériennes ou du côté des alliés, l'âge de la conscription diminue au fil des années.

À partir de 1944, manquant de troupes, Hitler envoie des milliers de jeunes au combat. En plus de recruter via les jeunesses hitlériennes, il baisse l'âge de la conscription déjà très bas, de 16 à 15 ans, puis de 15 à 14 ans, obligeant tous les enfants à rejoindre l'armée.

Du côté des alliés (France, Russie, Angleterre), l'âge de la conscription diminue aussi pendant les derniers mois de la guerre : des élèves du secondaire partent dorénavant au combat. Peu voire pas du tout entraînés, les enfants sont mal équipés, avec notamment des vêtements trop grands, et sous alimentés. Le patriotisme va vite laisser place à la terreur.

La Seconde Guerre mondiale marque aussi le début du recrutement officiel des filles soldats.

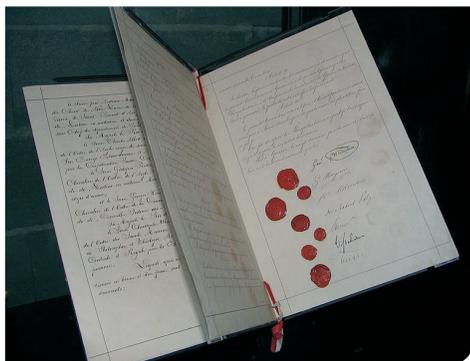
Tantôt démineurs, porteurs, éclaireurs, espions, poseurs de bombes ou messagers, les enfants-soldats sont drillés, au nom du patriotisme, pour devenir de véritables petits soldats.

Même si les enfants-soldats n'ont connu les combats que pendant quelques jours, ou semaines, le traumatisme est profond.

« J'avais 15 ans quand j'ai pris part à cette guerre. En mars 1944, un officier de la Waffen-SS (police allemande pendant le IIIème Reich) est venu dans ma classe et a demandé, après une présentation enthousiaste, s'il y avait des volontaires. J'ai été le premier à lever la main. J'avais été élevé dans le national-socialisme et je ne connaissais rien d'autre » : Témoignage de Florian Geyer. **Extrait du livre « Enfants-soldats. Victimes ou criminels de guerre ? »**, Philippe Chapleau, 2007, Éditions du Rochoi.

C. DANS UN PASSÉ PLUS RÉCENT

Pendant les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de conflits sont apparus, généralisant l'utilisation d'enfants dans les groupes armés. De l'Irlande au Salvador, en passant par le Liban, L'Indochine et le Cambodge, les enfants sont utilisés comme bourreaux pour torturer les prisonniers, comme poseurs de bombes, soldats, kamikazes ou simplement porteurs.



Documents originaux des Conventions de Genève, Kevin Quinn, Ohio, USA, 2005.

D. VOLONTÉ DE CHANGEMENT : CRÉATION DE TEXTES INTERNATIONAUX

La fin de la Seconde Guerre mondiale marque une prise de conscience générale : les grandes guerres aux millions de morts, c'est, on l'espère, fini. Le monde a besoin de paix. Pour la garantir et protéger les civils, il faut prévenir la guerre.

Le statut de l'enfant évolue aussi. Il faut absolument effacer les traumatismes de ceux qui ont connu toutes les atrocités de la guerre. Les États commencent donc à rédiger des textes de plus en plus précis afin de protéger les civils, dont les enfants, des dangers de la guerre.

Au niveau international

En **1949, les Conventions de Genève** – composées de quatre textes - sont signées par 63 pays. Ceux-ci déterminent comment un soldat et comment les civils doivent être traités en temps de guerre. Bien que la question des enfants-soldats n'y soit pas abordée, ces Conventions protègent quand même les enfants. Dans les textes, ils ont le statut de civils, ce qui leur permet de bénéficier de tous les droits accordés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948. Il faut attendre 1977 pour que la question des enfants-soldats et de leur enrôlement soit officiellement posée. L'âge minimum du recrutement et de l'utilisation des enfants dans des conflits armés est fixé à 15 ans. C'est une première dans le **droit humanitaire international**, jamais un texte auparavant n'avait fixé l'âge minimum pour le recrutement d'un soldat.

Adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU), la **Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)** affirme et énonce les droits des enfants. Par le simple fait d'exister, la Convention montre que la vision de l'enfant passe du simple adulte miniature, censé apprendre sans réel libre arbitre, à un être humain de plein exercice.

Dans son article 19, elle ordonne aux États de prendre « *toutes les mesures (...) appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violences (...)* ». Pour la première fois, la Convention définit un enfant comme étant un individu de moins de 18 ans. Toutefois, elle réaffirme quand même l'âge minimum du recrutement à 15 ans, ce qui veut dire que l'enrôlement des enfants entre 15 et 18 ans n'est implicitement pas interdit par la Convention. Il faudra attendre les années 2000 pour que le recrutement et la participation aux hostilités des personnes de moins de 18 ans soient illégaux.

En 1999, l'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** adopte la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants. Cette convention interdit également l'enrôlement, l'utilisation, et le déploiement des enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés. Ce texte reflète la détermination de certains États, comme la Belgique, à aller plus loin dans la protection des enfants, en poussant la limite d'âge du recrutement jusqu'à 18 ans. C'est d'ailleurs la première fois qu'au niveau international, le statut de soldat est reconnu comme l'une des pires formes de travail pour un enfant. Néanmoins, la Convention ne s'applique qu'aux recrutements forcés, laissant de côté les enfants qui rejoignent volontairement les groupes armés.

Adoptés en février 2007, les **Engagements de Paris** sont l'expression d'une forte détermination internationale destinée à empêcher le recrutement des enfants. Ils ont aussi pour but de mettre en relief les actions que peuvent prendre les gouvernements pour protéger les enfants touchés par les conflits. Un document connexe, les **Principes de Paris**, définit les directives pratiques en vue de la réintégration durable des ex-enfants-soldats. En 2011, 100 pays ont approuvé les engagements.

Les Nations Unies (ONU) ont élaboré une définition de l'enfant pour que tous les pays ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant partagent la même référence, c'est l'article n°1 de la Convention : « **Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable** ».

? LE SAVIEZ-VOUS ?

Du point de vue biologique, on considèrerait l'enfant comme toute personne qui n'est pas en âge d'avoir elle-même des enfants. Les différences culturelles existant entre les pays ainsi que les importants changements physiques et émotionnels par lesquels l'enfant va passer pour devenir un adulte ont mis en lumière certains éléments. Entre autre, la nécessité de trouver une définition consensuelle, une référence globale valable et acceptable par tous qui permettrait à chaque enfant où qu'il se trouve dans le monde d'être considéré de la même manière.

Au niveau national

Les États se dotent aussi de textes contre l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Les pays qui adoptent des lois nationales ne sont pas forcément directement concernés par le problème des enfants-soldats. Ils peuvent cependant y être confrontés lors d'un conflit à l'étranger ou quand une personne ayant recruté des enfants-soldats dans son pays, s'exile dans un autre pour fuir la justice.

Ces lois nationales sont très importantes car elles soulignent la volonté des États à mettre un terme à cette pratique sur leur sol. Elles permettent aussi aux gouvernements de juger les « recruteurs », sans passer par le droit international, car ils disposent de la juridiction adaptée.

L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS

Les **États-Unis** adoptent en 2008 le *Child soldiers accountability Act* (loi sur la responsabilité concernant les enfant-soldats). Cette loi permet aux États-Unis de juger ceux qui recrutent et utilisent des enfants de moins de 15 ans quand ils sont sur le sol américain, même si l'acte s'est déroulé en dehors des frontières et que les coupables n'ont pas la nationalité américaine.

D'autres pays directement concernés adoptent aussi des lois contre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

L'EXEMPLE DES PHILIPPINES

Aux Philippines, en Asie, le gouvernement a introduit un projet de loi en 2008 contre l'utilisation et le recrutement d'enfants-soldats. Ce projet de loi intervient après que des estimations — 2000 enfants auraient été associés aux groupes armés — soient rendues publiques. Ce projet de loi considère les enfants comme victimes et non comme criminels, et propose la mise en place d'un programme de Démobilisation, Désarmement et Réintégration par le gouvernement.

L'EXEMPLE DU SUD-SOUDAN

La seconde guerre civile pour l'indépendance du **Sud-Soudan** embrase le pays pendant près de 22 ans. Au cours de cette guerre, des milliers d'enfants ont été recrutés de force et utilisés par toutes les parties. Suite aux accords de paix entre le Nord et le Sud Soudan en 2005, le gouvernement Sud-Soudanais adopte une loi sur l'enfance en 2009. Fait nouveau en Afrique, cette loi interdit officiellement le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans. Elle interdit aussi tout traitement cruel et de torture sur les enfants, ainsi que les mariages forcés. Cette loi fait donc du recrutement d'enfants un crime puni par la loi et passible d'une peine de prison.



Jeune soldate faisant le salut militaire pendant une cérémonie mémorial à Pearl Harbour, Hawaï. Victoria A. Tullock, Usn, 2004.

3. LES ENFANTS-SOLDATS AUJOURD'HUI

L'enfant-soldat de la Seconde Guerre mondiale vous semble déjà bien loin et c'est normal. Aujourd'hui, il a changé, il n'a plus le même âge. Il a de nouvelles missions, de nouvelles armes, et ne rejoint plus un groupe armé

pour les mêmes raisons. Le contexte et la nature des conflits eux aussi ont changé. Depuis la fin de la Guerre froide, les guerres entre États sont devenues rares, alors que les conflits internes, entre diverses factions ennemies, deviennent la norme.

La situation en Amérique du Nord

Bien que les États-Unis aient adopté une résolution pour éviter que des soldats mineurs américains ne participent pas aux conflits armés, certaines ONG actives dans ce domaine dénoncent les techniques très agressives de recrutement de l'armée américaine - films multimédias, intervention dans les écoles et démarchage téléphonique à domicile et sur téléphone portable. Elles touchent des enfants âgés parfois de 13 ans à peine. Dans les Junior Reserve Officer Training Camps (JROTC), les gamins enfilent un uniforme, gagnent des médailles, tirent à balles réelles et jouent au soldat tandis que des adultes formés à la manipulation psychologique les orientent vers l'armée. Les ONG dénoncent aussi la présence de plusieurs soldats âgés de 17 ans dans ses rangs.

Le Gouvernement américain continue également à soutenir militairement des pays connus pour leur utilisation d'enfants-soldats (le Tchad, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Yémen notamment).

Des inquiétudes sont également régulièrement exprimées concernant les enfants-soldats étrangers qui ont été capturés et qui sont détenus aux USA (à Guantánamo notamment). En effet, les États-Unis ne leur reconnaissent pas un statut de détenus mineurs ou d'enfants-soldats : ils sont considérés comme des terroristes et jugés comme des adultes, ne bénéficiant que rarement de circonstances atténuantes.

COMBIEN D'ENFANTS-SOLDATS RESTE-IL ?

Pendant longtemps, le chiffre de 300 000 a été avancé. Depuis 2008, il n'est plus cité dans les rapports internationaux. Cela tient à deux raisons : la première est que certains conflits armés, notamment au Libéria et en Sierra Leone, ont pris fin, ce qui a fait mécaniquement diminuer les statistiques ; la seconde est que ce chiffre ne reflétait en rien une réalité beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Selon les Nations Unies, le recrutement d'enfants a pris fin dans certains pays tel que le Sri Lanka - le dernier cas ayant été signalé en 2009 - ou le Burundi où aucun nouveau cas signalé de recrutement ou d'utilisation d'enfants n'a été recensé en 2010.

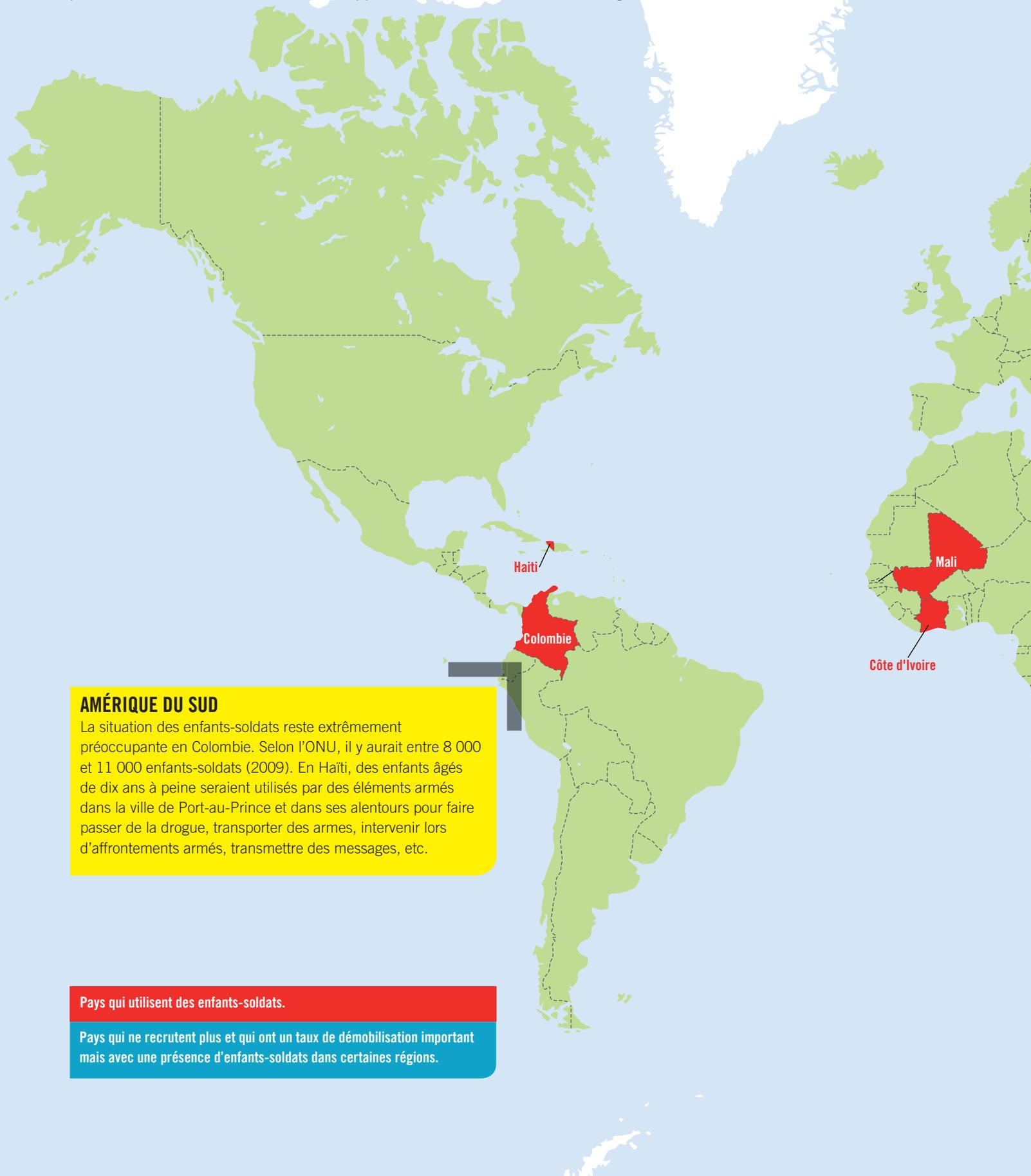
A l'échelle d'un pays, il est déjà très difficile de disposer de données fiables concernant le nombre d'enfants-soldats. Or, les groupes armés évoluent davantage dans l'illégalité, en s'appuyant sur des réseaux opaques. Par conséquent, il est pratiquement impossible de connaître avec exactitude l'étendue des forces dont ils disposent, qu'il s'agisse d'ailleurs du nombre d'adultes ou d'enfants. Toute estimation est donc, par nature, artificielle.

Source : www.lemonde.fr

Cependant, ce qui est sûr c'est que les filles sont bel et bien présentes dans les groupes armés. Elles représentent la moitié des enfants recrutés.

LES ENFANTS-SOLDATS À TRAVERS LE MONDE

Informations basées sur les données du bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, rapport de l'ONU de 2010 (www.un.org).



AMÉRIQUE DU SUD

La situation des enfants-soldats reste extrêmement préoccupante en Colombie. Selon l'ONU, il y aurait entre 8 000 et 11 000 enfants-soldats (2009). En Haïti, des enfants âgés de dix ans à peine seraient utilisés par des éléments armés dans la ville de Port-au-Prince et dans ses alentours pour faire passer de la drogue, transporter des armes, intervenir lors d'affrontements armés, transmettre des messages, etc.

Pays qui utilisent des enfants-soldats.

Pays qui ne recrutent plus et qui ont un taux de démobilisation important mais avec une présence d'enfants-soldats dans certaines régions.

MOYEN-ORIENT

Avec l'augmentation des conflits dans la région, notamment en Irak au Liban en Israël et dans les Territoires palestiniens, le nombre d'enfants recrutés par les forces armées régulières ainsi que les groupes rebelles explose. Suite aux révolutions arabes, des témoins et organisations auraient rapporté avoir vu des enfants participant au conflit dans des pays comme la Syrie. Nous avons à l'heure actuelle très peu de données sur le sujet.

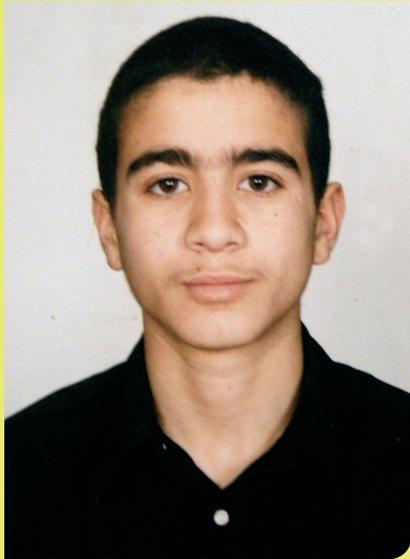
ASIE

Des cas d'enfants-soldats ont été rapportés au Pakistan, en Afghanistan, aux Philippines. Le Myanmar serait le pays qui utiliserait le plus grand nombre d'enfants au sein de sa force armée gouvernementale. En Thaïlande, les Nations unies ont reçu des informations faisant état de la participation d'enfants à des activités de groupes armés non étatiques et de volontaires membres des groupes de défense des villages. Au Népal, un accord de paix entre les Maoïstes et le gouvernement népalais en 2008 a favorisé la diminution du nombre d'enfants-soldats depuis 2009.

AFRIQUE

Un tiers du nombre total d'enfants-soldats dans le monde se trouverait en Afrique. Ce problème touche tout particulièrement la région des Grands Lacs. Suite à de gros efforts de démobilisation, certains pays – tels que la Guinée, l'Angola, le Rwanda, la République démocratique du Congo, etc. – ne se trouvent plus dans le rapport annuel sur les enfants et les conflits armés des Nations unies.





Omar Khadr, vers 2001.

En 2002, Omar Khadr, ressortissant canadien alors âgé de 15 ans, a été placé en détention sous la garde des États-Unis à la suite d'un échange de tirs avec les forces américaines en Afghanistan. Cinq chefs d'accusation différents de « crime de guerre » ont été retenus contre lui, notamment en relation avec un homicide : une grenade qu'il aurait lancée a touché un soldat américain qui a plus tard succombé à ses blessures. Emprisonné à Guantanamo Bay pendant huit ans et demi, il a finalement été condamné, en 2010, à huit années en prison au maximum, après avoir plaidé coupable des charges retenues contre lui devant une commission militaire. Omar a déclaré à de nombreuses reprises avoir été soumis à des techniques d'interrogatoire et conditions de détention s'apparentant à des actes de torture ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Depuis le début de sa détention, les États-Unis se sont abstenus de respecter leurs obligations internationales en ce qui concerne le traitement réservé aux mineurs.

Et en Europe ?

Tous les pays européens ont ratifié le protocole lié à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce protocole qui concerne l'implication d'enfants dans les conflits armés est entré en vigueur le 12 février 2002. Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas participer aux hostilités et ne doivent pas faire l'objet d'un enrôlement obligatoire dans leurs forces armées.

Les jeunes ne peuvent donc aller combattre mais peuvent recevoir une éducation, une formation militaire et ce, dès le plus jeune âge. En Belgique, par exemple, les jeunes peuvent effectuer divers stages s'ils ont entre 16 et 18 ans : stages Para Junior, Commando Junior, Aircommando Junior et Navy Junior.

Certaines organisations, comme la « School Students Against War » (SSAW) en Angleterre, lancent un appel pour dénoncer la propagande agressive faite dans les écoles. Ainsi, d'après elle, le Ministère de la Défense anglais aurait employé, en 2007, une agence appelée « Kids Connections » (Connections Enfants) pour rédiger un plan de 40 leçons dont l'objectif était de justifier la présence des soldats britanniques en Iraq. L'association dénonce également la présence de recruteurs à l'école, sans avertissement, pour des campagnes de recrutement lors d'assemblées. La présence des élèves est alors obligatoire et des sanctions peuvent être prises à leur rencontre pour être partis en signe de protestation, puisqu'ils peuvent être accusés d'absentéisme. [Felicity Arbuthnot – 2 août 2007 – Source : www.uruknet.info?p=35028]. D'après le journal « New Statesman », le Ministère disposerait de 17 équipes de formation qui se rendent dans les écoles. De 2003 à 2007, 271.000 jeunes de 14 à 16 ans ont été touchés par ce programme.

En 2007, la Grande Bretagne a une fois encore été au cœur d'un scandale. Londres a reconnu avoir envoyé 15 soldats âgés de 17 ans, dont quatre filles en Irak. Ayant ratifié le protocole de l'ONU sur les enfants-soldats, le Ministre des Forces armées au Ministère de la Défense (2001-2007), Adam Ingram, a du s'expliquer : « Aucun des mineurs concernés n'a été déployé après juillet 2005. La majorité de ceux qui ont été déployés étaient à une semaine de leur dix-huitième anniversaire ou ont été retirés du théâtre d'opération moins d'une semaine après leur arrivée. Moins de cinq jeunes âgés de dix-sept ans ont été déployés pour une période de plus de trois semaines ». Ils ont ensuite été rapatriés et n'ont finalement pas été déployés sur le terrain.

« Tu iras au Paradis » : les enfants kamikazes

Devenir kamikaze pour défendre une cause, un honneur, un Dieu, n'est plus un fléau qui touche seulement les adultes. Que ce soit en Palestine, Irak, Afghanistan, Pakistan, etc. beaucoup de jeunes – parfois seulement âgés de six ans – sont enrôlés et « formés » dans une but : mourir pour la cause.

Devenu en quelques années la bombe intelligente et bon marché du terrorisme de nouvelle génération, le kamikaze est le produit d'une idéologie et d'une technique de préparation facilement transposable et exportable. Les paysages sont différents mais les techniques sont souvent les mêmes parmi les différents pays : enrôlement forcé ou volontaire, entraînement basique au maniement des armes, lavage de cerveau, torture, etc. Tous les moyens sont bons pour faire des petites recrues de véritables bombes. Une chose est sûre : les enfants ignorent souvent leur rôle dans les opérations meurtrières qui leur sont imposées. Souvent drogués, ils sont encore une fois victimes du monde des adultes qui s'appuient sur leur jeune âge pour mieux les manipuler.

Selon un rapport de l'ONU datant de 2010, des enfants âgés de 13 ou 14 ans ont été utilisés pour commettre des attaques-suicides ou pour poser des explosifs en Afghanistan et au Pakistan.

Dans la presse

« Un adolescent de 12 ans a déclenché sa ceinture d'explosifs sur le marché du district de Shkin, à la frontière avec le Pakistan », a annoncé, dans un communiqué, Mukhlis Afghan, le porte-parole des autorités de la province de Paktika (sud-est de l'Afghanistan) .

Dans la presse

Le Hamas éduque ses enfants à la guerre et à la mort -

18 septembre 2007

Chaque lundi après-midi, Al-Aqsa TV (du Hamas), diffuse un programme pour enfants appelés « Le talentueux ». Ahmad, 2 ans, est présenté dans un clip cagoulé de noir, habillé en habit militaire, kalachnikov en plastique à la main, rampant sur terre, embusqué derrière un arbre ou mettant en joue avec son fusil. Il aime, nous dit-on, « les méthodes d'entraînement des guerriers saints et des shahids [martyrs] qui servent le dessein de Dieu. »

4. LA PASSIVITÉ DES GOUVERNEMENTS



La CPI à la Haye, 2006 © AI

Alors que la plupart des États ont signé les textes contre l'utilisation des enfants dans les conflits armés (seuls la Somalie et les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant), pourquoi retrouve-t-on aujourd'hui encore autant d'enfants-soldats ?

Manque de contraintes des textes

Au niveau international, les textes et conventions ne prévoient pas de sanctions, ni de contraintes juridiques directes contre les groupes armés qui utilisent des enfants. Il n'existe pas non plus de « police internationale », ni de « forces armées humanitaires » pour vérifier que les États signataires appliquent la législation dans leur pays. Le seul organe de contrôle qui existe aujourd'hui est le Comité des droits de l'enfant. Il est chargé de surveiller que les États signataires de CIDE respectent bien leurs engagements au niveau national. Cependant, son action se limite à conseiller et encourager les États signataires qui utilisent les enfants comme soldats à arrêter. Les textes relatifs aux enfants-soldats ne sont en réalité que des règles interdisant un comportement. Ce manque de contrôle et d'application des lois internationales augmente l'impunité car les auteurs de ces crimes ne sont que rarement jugés.

Manque de structure au niveau national

Bien souvent les gouvernements nationaux sont eux-mêmes impliqués dans l'enrôlement d'enfants. Le manque de moyens des pays concernés explique aussi pourquoi l'application des textes et la mise en place de sanctions sont si longues et compliquées, voire inexistantes dans certains cas. Mais ce n'est pas tout. Tous les pays ne font pas face aux mêmes problèmes et aux mêmes réalités. Il est donc plus ou moins difficile pour un pays de lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits quand il existe déjà une montagne d'autres problèmes (l'instabilité du gouvernement, la pauvreté, le manque d'accès à la santé et l'éducation, etc). Le manque de structure au niveau national a pour conséquences l'impunité et le désintérêt des groupes armés et des milices pour la justice internationale, qui rendent la tâche encore plus difficile. Les membres de ces groupes se considèrent hors d'atteinte. Certains justifient même le recrutement d'enfants, et surtout de filles, en utilisant les failles des textes internationaux. Il faut savoir que les filles ont longtemps été exclues des textes, et rien n'interdisait officiellement ni leur recrutement, ni leur utilisation jusqu'en 1999, date de la Convention n°182 de l'OIT. Ces groupes sont

? LE SAVIEZ-VOUS ?

La Cour pénale internationale (CPI) a été créée par les Nations Unies le 1^{er} Juillet 1998. Elle a pour but de juger les auteurs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et/ou de génocides. Son siège se situe à La Haye, aux Pays-Bas.

donc très difficiles à contrôler et à appréhender car ils tiennent souvent des camps dans des endroits reculés (jungle, forêt, etc.) Ainsi, de nombreux commandants ayant commis de graves violations contre les droits humains, sont toujours en liberté, et ne risquent pas d'être jugés.

Des guerres qui arrangent et qui enrichissent

Il existe des intérêts généraux entre les gouvernements et les groupes armés. Le recrutement des enfants peut parfois bénéficier à des membres des parties opposées. Certains groupes en Asie, par exemple, enrôlent des enfants des rues. Ce recrutement peut arranger certains gouvernements qui y voient alors une solution au problème des enfants des rues. De la même manière, les intérêts financiers des gouvernements et des membres des groupes armés favorisent indirectement le recrutement d'enfants. En effet, pour financer leur commerce de produits hi-tech (gsm, mp3, etc.) les grandes entreprises asiatiques, américaines et européennes achètent des minerais (coltan, or, fer, etc.) à des pays en conflit comme la RDC. En faisant cela, ils font perdurer les conflits et les violations contre les enfants, car les groupes armés contrôlent les productions de minerais. Par la même occasion, ils permettent aux dirigeants de s'enrichir en faisant fonctionner la corruption afin de passer sous silence ces pratiques honteuses. L'intervention d'États extérieurs dans le conflit interne d'un pays peut aussi favoriser le manque d'action de la part des gouvernants. C'est d'ailleurs le cas dans la région des Grands Lacs en Afrique, où des pays comme le Rwanda, ou le Nigeria offrent l'asile à d'anciens chefs de guerre, auteurs de crimes contre les enfants.

UN EXEMPLE DE CETTE PRATIQUE : LE CAS CHARLES TAYLOR



Charles Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, La Haye, 2012 © AI

À la tête du Libéria de 1997 à 2003, Charles Taylor soutient Le Front Révolutionnaire Armé (FUR) pendant la terrible guerre civile de Sierra Leone. Il leur achète des diamants extraits par des esclaves dans des mines contrôlées par le FUR en Sierra Leone. En échange Taylor leur vend des armes, avec lesquels ils commettent les pires atrocités contre les enfants et les civils. Ayant lui même recruté et utilisé des enfants pour arriver au pouvoir, Taylor est inculpé de crimes contre l'humanité et un mandat d'arrêt de la CPI est lancé contre lui. Il réussit à échapper à la justice dans un premier temps grâce au Nigéria, qui lui offre un exil doré. Il est ensuite arrêté et traduit en justice devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone à La Haye. Il est reconnu coupable par la CPI en 2012 et condamné à 50 ans de prison.

5. DANS LA PEAU D'UN ENFANT-SOLDAT

TÉMOIGNAGE

Mohamed Sidibay (10 ans) :
Sierra Leone

« J'avais cinq ans en 1991 et j'habitais dans une ville minière (mine de diamants) appelée Kono. C'était un samedi, je me préparais à aller en ville avec ma maman et mon papa. J'étais à la maison en train de m'habiller quand les rebelles du Front révolutionnaire unifié ont attaqué. En entendant les coups de feu, je me suis précipité dehors, sans parvenir à trouver mes parents. Je courais dans la foule comme un gamin et je me suis fait capturer très vite par ces guerriers féroces, qui se trouvaient sous le commandement du Commanding Officer (C.O.) Rambo (un fameux combattant rebelle) (...). C'est ainsi que je suis devenu une bête de somme, portant de lourds paquets d'un bout à l'autre du pays. (...) Dans tous ces combats engagés par les lions, je n'étais pas le seul garçon à montrer que j'avais déjà des muscles, nous avons été enrôlés par des groupes provenant de différentes localités. »

www.observatoirecitoyen.be



« Le terme enfant-soldat désigne toute personne âgée de moins de 18 ans enrôlée dans une force armée ou un groupe armé régulier ou irrégulier, quelle que soit la fonction qu'elle exerce, notamment mais pas exclusivement celle de cuisiner, porteur, messenger, et toute personne accompagnant de tels groupes qui n'est pas un membre de leur famille. Cette définition englobe les filles recrutées à des fins sexuelles et pour des mariages forcés. Elle ne concerne donc pas uniquement les enfants qui sont armés ou qui ont portés des armes. » Définition basée sur *Les Principes du Cap*, 1997.

A. Recrutement forcé

Quand un conflit éclate dans un pays, il n'y a pas que les groupes rebelles qui recrutent et utilisent des enfants. Toutes les parties prennent part au trafic. Le gouvernement et l'armée officielle aussi y participent : soit en recrutant directement, soit en soutenant et s'alliant à des groupes paramilitaires ou des milices qui recrutent des enfants. Quand le conflit se termine, le gouvernement promet toujours de démobiliser les enfants si les groupes armés se rendent. En réalité, il n'en est rien. Les groupes armés rejoignent l'armée officielle avec leurs enfants et très peu, voire aucun ne sont démobilisés.

Imaginez-vous dans la peau d'un colonel, la guerre contre les groupes rebelles fait rage, ils veulent le pouvoir et vous êtes décidé à ne pas leur donner. Pour cela, il faut une solide armée de soldats et vite.

AVANTAGES POUR LE COLONEL

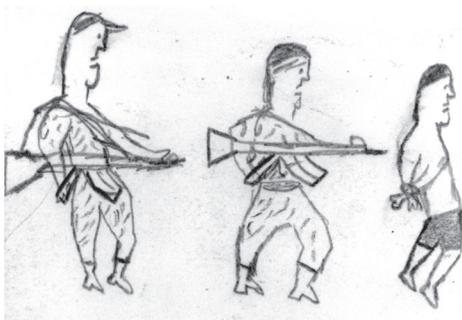
« Les enfants-soldats sont idéaux parce qu'ils ne se plaignent pas, ils ne s'attendent pas à être payés et si vous leur dites de tuer, ils tuent », Officier tchadien, extrait du rapport *Trop jeunes pour la guerre, les enfants-soldats dans le conflit tchadien*, Human Rights Watch, 2007.

- **D'un point de vue économique**, les enfants coûtent moins chers que les soldats adultes. Pas besoin de les payer, encore moins de dépenser beaucoup, pour les nourrir, les habiller, etc.
- **Le physique** : les enfants sont plus agiles et mobiles que des adultes. Un atout de taille pour gagner la bataille.
- **L'aspect psychologique** : ils sont naïfs, facilement manipulables et influençables. Ils n'ont pas conscience du danger, et ne font pas la différence entre le bien et le mal. Ainsi, leur enlever tout sentiment de peur et de culpabilité est un jeu d'enfant.
- **Leur nombre** : ils sont des milliers et permettent d'augmenter considérablement les rangs. En première ligne, ils sont de la vraie chair à canon.
- Les filles sont recrutées pour assouvir les besoins des soldats. La norme dans les camps armés, c'est une fille par soldat minimum.
- Les enfants ne représentent pas une menace pour le colonel car ils sont fidèles et obéissants. Il y a donc très peu de risques qu'ils s'échappent ou se retournent contre lui.

DANGERS POUR LE COLONEL

« Comme j'étais nouveau, je ne parvenais pas à faire correctement les exercices très difficiles, donc j'étais battu tous les matins. Deux de mes amis au camp sont morts du fait de ces bastonnades », ancien enfant-soldat interviewé en 2002, RDC. (www.child-soldiers.org)

- **Contraintes physiques** pour les groupes armés : les enfants sont moins forts que les adultes et ne sont ni autonomes ni prudents ;
- Les enfants ne sont pas des professionnels de la guerre et ils brillent par leur **amateurisme**.
- Recruter et utiliser des enfants, c'est un crime puni par la **loi**. En faisant cela, le colonel se met en danger et s'expose à des poursuites judiciaires. Il risque, ainsi, de se retrouver jugé à la Cour pénale internationale pour enrôlement forcé et utilisation d'enfants dans un groupe armé.



Dessin d'un ex-enfant-soldat en Ouganda, 1995. ©AI

Comment et où le colonel recrute-t-il des enfants-soldats ?

- **L'enlèvement** : les enfants des rues sont les plus sujets à ce phénomène car personne ne vient les réclamer.
- **Les rafles** au cours d'irruptions dans les villages ou dans les camps de réfugiés sont monnaie courante. Lorsqu'un groupe armé s'empare d'un village, tous les enfants sont réunis - filles et garçons - et poussés à s'enrôler par la force.
- **La menace et la contrainte** constituent aussi des moyens d'enrôlement. Les soldats du colonel ne reculent devant rien pour faire peur aux enfants, le plus souvent ceux des rues, afin qu'ils rejoignent le groupe. Ils les menacent de les jeter en prison, de les tuer, et les frappent jusqu'à ce qu'ils acceptent.

B. Des parents impuissants ?

La réaction des familles face à l'enrôlement de leur(s) enfant(s) varie. Certaines se battent pour récupérer leur(s) enfant(s), se déplaçant même jusqu'aux camps des groupes armés.

Toutefois, les familles ont très peu d'outils à leur disposition pour agir. Très souvent elles ne peuvent même pas porter plainte ou demander de l'aide, car les pouvoirs publics (police, gouvernement, etc.), ne réagissent pas, et ne s'intéressent que très peu au problème des enfants-soldats. Les familles sont aussi très souvent victimes de menaces et d'intimidation de la part des groupes armés. C'est pour cela que certaines décident de faire leur deuil. Les seules organisations qui peuvent finalement aider les familles manquent cruellement de moyens, et ne peuvent que constater les dégâts.

C. « Enrôlement volontaire »

Le terme « volontaire » mérite d'être expliqué. Il est très important de nuancer car très peu d'enfants s'engagent parce qu'ils en ont vraiment envie. Le manque d'information, d'éducation mêlé à la pauvreté extrême met ces enfants au pied du mur. Ils n'ont aucune idée de ce qu'est la vie dans un groupe armé, et ne pensent qu'à se sortir de la situation dramatique dans laquelle ils vivent. Cependant, la réalité est souvent très différente de ce qu'ils avaient imaginée.

Le cadre socio-économique

Beaucoup voient l'armée comme une solution pour remédier à leurs problèmes. Ils pensent que l'armée mettra fin à la pauvreté dans laquelle ils vivent, et qu'ils auront éventuellement accès à l'éducation. L'armée devient alors l'unique moyen de survie car ils pensent qu'ils recevront un salaire comme les adultes. Beaucoup d'enfants recrutés sont issus des campagnes et des endroits reculés, loin de la ville synonyme de travail et de richesse.

TÉMOIGNAGE

Colombie

En juillet 2005, Yolanda (le prénom a été changé), âgée de 11 ans, rentrait chez elle après l'école dans un secteur rural de Saravena, département d'Arauca, lorsqu'un soldat l'a interpellée. Cet homme la harcelait depuis un moment pour qu'elle ait des rapports sexuels avec lui. Lorsqu'elle a de nouveau refusé, le soldat s'est emparé d'elle et l'a conduite à l'endroit où son unité était stationnée. Là, il l'a violée et l'a gardée prisonnière jusqu'au lendemain matin. La famille a signalé le viol au bureau local de la Fiscalía General, mais un procureur local a affirmé que la mère avait inventé l'affaire pour empêcher sa fille d'avoir une relation avec le soldat. L'armée a proposé de l'argent à la famille à condition qu'elle revienne sur ses déclarations. Parallèlement, le soldat a commencé à intimider la famille. Dès qu'il a appris que la Fiscalía General enquêtait sur l'agression, il a effectué une série d'appels téléphoniques menaçants. Effrayée, la famille a fui son domicile. Bien que les avocats de la famille aient demandé le transfert du dossier à Bogota, l'affaire est toujours en cours d'instruction au niveau local. Six ans plus tard, les choses en sont encore au même point. Le soldat, quant à lui, figurerait toujours dans l'armée.

TÉMOIGNAGE

Tchad

« Mon fils est parti rejoindre les rebelles quand il avait 14 ans. Un jour, il n'est pas rentré de l'école. Je n'ai pas dormi de toute la nuit. Je me demandais, mais où dort-il ? Est-ce qu'il a mangé ? Est-ce qu'il a été tué sur la route ? Le matin, j'ai envoyé ma fille chez ses amis et ils lui ont dit qu'il était parti rejoindre les rebelles avec l'un de ses amis. »

Après la bataille de Guéréda (le 1^{er} décembre 2006), mon fils est rentré à la maison. Il est entré dans la maison, il a posé son arme et sa cartouchière, il s'est lavé les mains et les pieds et il a fait ses prières. Il pensait qu'il était devenu un homme mais c'était encore un garçon. Je lui ai demandé où il était allé et il a baissé les yeux et il a ricané comme s'il avait honte. Je lui ai demandé : « Pourquoi es-tu parti ? Je ne te crie jamais après. Si tu avais besoin de quelque chose, je te l'aurais donné. » Il a dit qu'il était parti parce que des membres de sa famille avaient été tués et qu'il était obligé de se faire soldat. J'ai dit : « Est-ce que cette arme n'est pas trop lourde ? Tu peux à peine la soulever. » Il a répondu : « Elle n'est pas lourde. » J'ai dit : « Cette arme est si grosse qu'elle va te déchirer le torse. » Depuis ce jour-là, il n'est plus revenu à la maison. Il dit que je parle trop. » Aisha, 38 ans, à Guéréda dont le fils de 14 ans a rejoint les rebelles FUC en 2006.

Témoignage extrait du rapport *Trop jeunes pour la guerre, les enfants-soldats dans le conflit tchadien*, Human Rights Watch, 2007.

TÉMOIGNAGE

Afghanistan

« Lorsque j'étais en troisième année d'école primaire, mon père m'a dit que je devais rapporter de l'argent à ma famille. Je n'ai eu d'autre choix que de m'engager. Je suis le plus âgé des trois garçons et deux filles de ma famille. Aider ma famille, c'est mon devoir. » Abdul, enfant afghan ayant servi dans l'armée comme homme à tout faire. www.unicef.org



Un enfant-soldat au Nord Kivu dans le village de Ntoto, 2012. ©AI

Les raisons identitaires

L'appartenance à un groupe ethnique représenté par un groupe armé, pousse les enfants par solidarité à rejoindre ces groupes. D'autres décident aussi de s'engager pour une cause politique ou religieuse. C'est le cas, par exemple, de certains enfants colombiens, népalais, birmans qui rejoignent des groupes rebelles qui s'opposent au gouvernement en place.

Le désir de vengeance

Quand un village est mis sans dessus dessous par un groupe rebelle, que des milliers de personnes sont assassinées, violées, une des premières réactions des rescapés est de se venger. Parmi eux, il y a des centaines d'enfants, victimes de cette violence quotidienne, qui décident de prendre les armes pour tuer leurs ennemis. En effet, l'impunité est souvent la règle, alors les enfants s'engagent pour faire la justice eux-mêmes.

Le manque de protection

Beaucoup d'enfants en cas de conflits sont très vulnérables et plus à même de s'engager dans un groupe armé. Quand le conflit s'aggrave, et qu'il n'existe plus d'institutions et de structures sociales et familiales pour assurer **la protection des enfants** dans les zones de conflits, le groupe armé représente une structure protectrice pour ces enfants. Paradoxalement, s'engager dans un groupe armé devient alors une question de survie pour ces enfants.

Le pouvoir

Le statut social que confèrent l'armée et le prestige de l'uniforme pousse les parents à envoyer leurs enfants. C'est l'assurance d'un avenir meilleur pour eux et leur progéniture. En entrant dans un groupe armé, les enfants accèdent directement au statut d'adulte et obtiennent par la même occasion une place importante dans la communauté. Il est important de se rappeler que le recrutement des jeunes est une violation très grave des droits de l'enfant. Celui-ci se retrouve dans un milieu basé sur la violence où il est dépourvu de tous ses droits. Alors que beaucoup pensaient trouver une vie meilleure, ils se retrouvent souvent dans une situation de précarité encore plus extrême. La désillusion de la vie dans l'armée est due à un manque d'information et d'éducation. Il est d'une importance cruciale que les leaders communautaires soient impliqués dans le travail de sensibilisation des ONG qui luttent sur le terrain. Ainsi, ils pourront eux-mêmes prévenir et informer les populations, leur parole étant souvent plus écoutée que celle des ONG.

TÉMOIGNAGE

Edgar, Nicaragua : « *Moi, je savais pourquoi j'avais rejoint l'armée sandiniste (groupe révolutionnaire de gauche). J'avais 15 ans mais déjà je voulais défendre la révolution. J'ai suivi l'exemple de mon frère aîné, qui lui aussi a été soldat* ». Extrait *Enfants-soldats. Victimes ou criminels de guerre ?*, Philippe Chapleau, Éditions du Rocher, 2007.

TÉMOIGNAGE

RDC : « *Quand les combats ont commencé, je me suis enfui avec ma famille dans la forêt pendant deux mois. Mon frère aîné avait été tué par les Ninjas. J'étais très fâché. Alors j'ai décidé de prendre une arme moi aussi pour le venger. Nous avons passé deux ans dans la forêt à nous battre contre les Cobras* ». Extrait de *La guerre, les enfants admis*, Éditions du GRIP, 2001, p. 101.

Les filles : fuir un avenir sans droits

Beaucoup de filles ne vont pas à l'école, souvent réservée aux garçons de la famille, et sont cantonnées aux tâches domestiques. Pour elles, devenir soldates, c'est devenir indépendantes. Dans des pays où l'inégalité homme-femme et la discrimination font rage, les filles n'ont pas d'autres choix que de s'enfuir. Elles pensent que l'armée leur permettra d'échapper à des fléaux tels que les mariages forcés, le harcèlement sexuel, ou l'exclusion. Elles pensent qu'en rejoignant un groupe armé, elles seront alors plus à même d'assurer leur protection. Contrairement aux hommes, elles ne recherchent pas uniquement le prestige et le pouvoir. Elles pensent qu'elles obtiendront un statut social dans la hiérarchie militaire, qui leur garantira d'être respectées comme les hommes et d'être reconnues comme des individus avec des droits.

TÉMOIGNAGE

Sri Lanka

« *Je me suis enfuie (pour rejoindre un groupe armé) pour échapper à un mariage dont je ne voulais pas* ».

Jeune fille soldat au Sri Lanka.

TÉMOIGNAGE

TCHAD : « *Les Tamas (ethnie tchadienne) étaient toujours attaqués et on devait se défendre* », a déclaré le garçon, « *Pour avoir une arme, j'ai dû rejoindre le FUC. Si la sécurité revient, je quitterai le FUC et je retournerai à l'école* ». Extrait du rapport *Trop jeunes pour la guerre, les enfants-soldats dans le conflit tchadien*, Human Rights Watch, 2007.

TÉMOIGNAGE

« *Quand je vois là, la façon (dont) ils défilent, font leur malin et puis chantent, je suis trop content. Quand je vois leurs uniformes qui brillent et qui sont très jolis, je ne peux pas parler de la chose qu'il y a dans mon cœur. Je connais que affaire de militaire, là, c'est trop bon* ». Sozaboy, le héros du livre de *Ken Saro-Wiwa, Sozaboy, petit militaire*, Actes Sud, collection Afriques 2000.



Jeunes soldats des milices Mai-Mai, Nord-Kivu, RDC, 2005 ©AI

6. LA VIE DANS UN CAMP ARMÉ

A. La formation des enfants-soldats

Dès leur arrivée au sein du groupe armé, les enfants reçoivent une « formation » militaire. Dans de nombreux cas, les filles bénéficient du même apprentissage que les garçons, mais dans certains groupes, seuls les jeunes hommes apprennent à manier les armes. Afin de pouvoir les identifier et pour renforcer leur sentiment d'appartenance au groupe, les enfants reçoivent un uniforme, souvent trop grand. On leur donne également une arme légère, facile d'usage et aisément transportable, telle qu'un fusil ou une kalachnikov.

La « formation » militaire dispensée est en réalité bien éloignée de celle que recevrait un soldat adulte dans le cadre d'une armée étatique officielle. En général, les enfants apprennent uniquement à démonter et remonter leur arme et à tirer. Ils bénéficient d'un apprentissage très limité en termes de stratégie militaire et n'ont aucune idée de comment se protéger. L'entraînement est souvent très dur et les punitions sévères. Certains enfants n'y survivent pas.

Ainsi, envoyés aux premières lignes lors d'un combat, ils sont vulnérables et sont les premiers tués. Il arrive également que certains enfants ne bénéficient d'aucune formation soient envoyés au front pour faire diversion et attirer l'ennemi avant un assaut. Les enfants servent ainsi de véritable « chair à canon ».

Un enfant est naturellement en recherche d'affection, de reconnaissance par ses proches, de valorisation. À leur arrivée dans le groupe armé, loin de leur univers quotidien rassurant et coupés de tout repère affectif, les enfants-soldats sont déboussolés. Cela les

TÉMOIGNAGE

« On était fouetté si on faisait quelque chose de travers. Une fois on m'avait ordonné de transporter des bananes, mais c'était trop lourd et j'en ai abandonné une partie. Pour me punir, on m'a attaché les mains et les pieds et on m'a donné 20 coups de fouet avec une corde. (...) Nous avons tué un éléphant. (...) Des gardiens du parc sont arrivés et ont commencé à tirer dans notre direction. Nous sommes rentrés au camp les mains vides. J'ai été attaché, le dos au sol, à titre de punition, du matin ou soir, le visage tourné vers le soleil. Maintenant, le midi, je ne vois plus bien ».

Joseph, enrôlé par les Mai-Mai en RDC.

TÉMOIGNAGE

« Ils vous donnent une arme à feu, et vous devez abattre votre meilleur ami. Ils font ça pour voir s'ils peuvent vous faire confiance. Si vous ne le tuez pas, votre ami reçoit l'ordre de vous tuer. J'ai dû le faire, parce que sinon j'aurais été tué (...) ». Un garçon colombien, recruté dans les forces paramilitaires à l'âge de 7 ans. Extrait du Portail des droits de l'enfant, www.droitsenfant.org.



Enfant-soldat de l'armée du Gouvernement Fédéral de Transition, Somalie, 2007 ©AI

rend extrêmement fragiles et manipulables. Les responsables des groupes armés détruisent psychologiquement les enfants pour le transformer en véritables « animaux », dépourvus de peur et de pitié. Par exemple, on leur explique que la guerre est un jeu. Certains commandants donnent aux enfants du groupe des armes chargées à blanc. Bien sûr, ils ne le savent pas et pensent tirer pour de vrai. On leur ordonne de tirer sur d'autres soldats du groupe, qui ont fait semblant de tomber puis, ils se relèvent. Ainsi, on fait croire aux enfants que la mort n'existe pas, que tous les tués vont revivre.

L'usage de la magie (potions, gris-gris, etc.) permet également de tromper les enfants en leur faisant croire que cela les rendra plus forts, ou invisibles.

Les enfants, détruits physiquement et psychologiquement, acceptent et reproduisent cette violence qui devient banale et quotidienne. Au bout de quelque temps de ce conditionnement, souvent combiné à un usage intensif de drogue, les enfants deviennent de véritables armes de guerre, prêts à tuer de sang-froid.

TÉMOIGNAGE

« Ils donnent aux petits (...) des « gris-gris d'invisibilité » qui les font disparaître de la vue des ennemis. Ils font une petite entaille dans la langue et y déposent la potion. Puis ils fabriquent un talisman. Le gri-gri est préparé par les kadogo dawa, c'est à dire les plus jeunes du groupe qui s'occupent des médicaments ». Nicolas, un garçon de 17 ans qui avait rejoint les Mai-Mai en RDC.

TÉMOIGNAGE

Quand tu vas dans un village, la meilleure façon de te protéger c'est de prendre les femmes. Quand tu arrives dans le village, les femmes ont leur mari. Tu vas prendre quoi ? (...) Prends une petite fille qui n'a pas de mari. Même si elle est à l'école, tu la prends. (...) Elle peut chercher de l'information et te l'amener. Et sa famille ne montera rien contre toi car ils savent que tu es avec leur fille ». Un soldat du Katanga, en RDC.

B. Des enfants aux fonctions multiples

Au sein des groupes armés, les enfants doivent remplir tous les corps de métier d'une « mini-société ». En dehors de leur rôle de soldat, ils peuvent être éclaireurs, espions, messagers, gardiens, pilliers de biens et de récoltes, cuisiniers, porteurs, etc. Certains enfants fabriquent des gris-gris ou sont directement utilisés comme porte-bonheur, censés protéger les soldats lors des combats, selon des croyances locales.

Dans de très nombreux groupes, les filles, mais aussi parfois les garçons, sont utilisés comme esclaves sexuels par les soldats. Les filles sont constamment victimes de viols, servant ainsi d'exutoire aux pulsions sexuelles souvent violentes des combattants. Elles peuvent également être mariées contre leur gré à des commandants et devenir leurs « femmes » sur lesquelles ils ont tous les droits. La fillette joue divers rôles auprès des soldats : espionnage, autoprotection et sécurisation. De plus, c'est souvent la femme qui va chercher à manger et qui leur prépare leur ration.

L'HISTOIRE DE FAIDA : SON RECRUTEMENT ET SA VIE DANS LE CAMP

« La crosse du fusil atteignit Faïda au visage avec une extrême violence. Elle essaya de se libérer, mais elle était comme clouée sur place, couchée sur le dos dans l'herbe haute. Un soldat la tenait aux bras, un autre aux jambes. Ensuite, six soldats se relayèrent pour la violer. Faïda entendait les cris de ses camarades près d'elle. Elles subissaient le même sort. (...) Quand l'un des soldats leva sa machette contre Faïda, le commandant cria : « Ne la tue pas ! Elle sera ma femme ! »

« Le commandant m'a entraînée dans sa maison. J'étais sérieusement blessée, mais il m'a violée toute la nuit. Le jour suivant, le commandant et quelques soldats partirent pour un pillage. Il était à peine parti que les soldats qui étaient restés se sont jetés sur moi. Il y avait une vingtaine de filles au camp, mais aucune

ne pouvait m'aider. Leur situation était comme la mienne et nous étions, à tout moment, surveillées par des gardiens armés ». Quand le commandant revenait,



© BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

Faïda n'était qu'à lui. Aussitôt qu'il partait en guerre ou pour un pillage, elle était utilisée par tous. Jour après jour. (...) « J'ai failli devenir folle. Malgré les drogues qu'ils me faisaient prendre, je n'en pouvais plus d'être l'esclave de tout le monde ».

Dans le camp, il y avait quelques filles qui étaient soldats et Faïda avait vu qu'elles n'étaient jamais violées. Un jour, elle demanda au commandant si elle ne pouvait pas devenir soldat.

« Il a accepté et après deux mois d'entraînement militaire à la mitrailleuse, au couteau et à l'arc, je faisais partie de son armée. (...) J'avais très peur, mais avant de quitter la base, on nous a drogués. Toute la peur a disparu et je suis devenue très agressive. Les soldats nous disaient que la drogue nous rendait invisibles. »

Les témoignages et photos, signés « ©BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation », sont tirés de *Globe*, le magazine de la Fondation « Prix des enfants du monde ». Le Prix des Enfants du Monde est un programme éducatif pour les enfants, dont le but est de promouvoir un monde plus humain. Le programme est ouvert à toutes les écoles. 58 000 écoles, dont 27 millions d'élèves dans 107 pays soutiennent le Prix des Enfants du Monde en tant d'École Amies Universelles. Les écoles belges sont invitées à participer au programme, et peuvent trouver une version française du magazine sur www.worldschildrensprize.org. Chaque année, via le programme des millions d'enfants sont sensibilisés aux droits humains, à la notion de démocratie et à l'amitié universelle. Beaucoup des enfants participants ont eux même connues des violations de leurs droits et beaucoup apprennent pour la première fois grâce au Prix des Enfants du Monde qu'ils ont des droits. Les enfants qui participent acquièrent l'espoir en l'avenir et la possibilité de faire valoir le respect de leurs droits. Lors du Vote Mondial annuel, les enfants désignent le lauréat de leur prestigieux prix récompensant des actions exceptionnelles en faveur des droits de l'enfant : le Prix des Enfants du Monde pour les Droits de l'Enfant. En 2011, Murhabazi Namegabe reçut ce Prix. Les parrains du Prix des Enfants du Monde comptent parmi eux Nelson Mandela et Aung Sang Suu Kuy.

C. Enfants-soldats, enfants sans droits

Amnesty International a pris le parti de ne pas décrire la vie dans les groupes armés de manière détaillée. Une approche en termes de droits semble pertinente pour bien comprendre ce qu'il se passe dans les camps.

Articles simplifiés de la CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant)	Réalité de la vie des enfants-soldats dans les camps
Article 6 - Droit inhérent à la vie.	Les enfants se retrouvent aux premières lignes des combats, parfois sans aucun moyen de défense.
Article 7 - Droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.	Les enfants sont souvent recrutés de force, certains ont dû assassiner des membres de leur famille pour faire partie du groupe.
Article 8 - Droit de préserver son identité.	Pour s'intégrer, les enfants doivent abandonner leurs repères et propres opinions pour adopter ceux du groupe : ils deviennent de nouvelles personnes. Ils ont par exemple souvent un nouveau prénom ou surnom donné par le groupe.
Article 19 - Protection contre toutes les formes de violence. Article 37 – Les États veillent à ce que nul enfant ne soit soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (...); nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire.	Les enfants sont victimes de violence et de mauvais traitements lors des combats mais aussi dans le quotidien de la vie de groupe. Par exemple, à titre de punition, ils peuvent être privés de sommeil ou de nourriture, ou battus, enchaînés, etc.
Article 34 – Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toute forme d'exploitation sexuelle et de violences sexuelles.	Les filles soldates (mais aussi parfois les garçons) sont bien souvent victimes de viols et d'autres abus de la part des combattants. Elles sont les esclaves sexuelles de ces derniers. Leurs bourreaux sont rarement jugés.
Article 24 - Droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier des services médicaux et de rééducation.	Si les enfants bénéficient souvent des premiers secours en cas de blessures ou maladies bénignes, les traitements pour les maladies plus graves sont la plupart du temps inexistantes. Les maladies sexuellement transmissibles, notamment, sont la cause de nombreux décès.
Article 27 – Droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.	S'ils sont parfois attirés par la possibilité de se nourrir et se vêtir dans les groupes, en réalité ils n'ont souvent pas accès à une nourriture suffisante et équilibrée. Ils vivent cachés en extérieur, dans des conditions de dénuement et de pauvreté.
Article 28 – Droit de l'enfant à l'éducation.	Les enfants n'ont la plupart du temps pas accès à l'école et accumulent un grand retard scolaire. Le seul apprentissage qu'on leur donne, c'est celui de la guerre.
Article 31 – Droit au repos et aux loisirs.	S'ils peuvent passer leur temps libre à jouer au football et se détendre, les enfants n'ont souvent pas la possibilité de se reposer et de dormir suffisamment. Cela est pourtant indispensable à la construction intellectuelle, sociale et physique des enfants.
Article 32 – Droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique.	Les enfants-soldats sont soumis au travail forcé, non rémunéré la plupart du temps, et extrêmement dangereux.

D. Des échappatoires risquées

Nous l'avons vu, les enfants sont conditionnés à devenir violents et sans pitié. Cependant, il leur arrive d'être lucides sur l'anormalité et la gravité de leur situation. Plusieurs échappatoires risquées existent pour les enfants qui désirent fuir cette violence.

La fuite

Les groupes armés vivent isolés dans la forêt ou la jungle, loin des villages. Pour en sortir, il faut marcher pendant des jours. Durant ce périple, les enfants peuvent être attrapés par d'autres groupes armés ou par des bêtes sauvages. Ils peuvent tomber malade ou mourir de faim. À leur arrivée dans un village, ils peuvent recevoir un mauvais accueil et se faire rejeter. De plus, s'ils sont pris en délit de fuite, ils risquent l'exécution sommaire, servant d'exemple pour dissuader les autres enfants de s'enfuir.

TÉMOIGNAGE

« Un garçon tenta de s'échapper, mais on l'a rattrapé. On lui a attaché les mains, et puis ils nous ont obligés à le tuer en le frappant avec un bâton. J'en étais malade. Je connaissais ce garçon. Nous étions du même village. J'ai refusé de le tuer, alors ils m'ont dit qu'ils allaient m'abattre. Ils ont pointé un fusil sur moi, alors j'ai dû le faire ». Susan, 16 ans, enlevée par le Lord Resistance Army en Ouganda.

La drogue

Il s'agit par exemple du chanvre, de la cocaïne, de la colle ou encore de l'héroïne. Elle plonge les enfants dans un état second. Ils peuvent ainsi exécuter les ordres sans état d'âme. Beaucoup d'enfants succombent de leur dépendance.

Le suicide

C'est l'une des solutions les plus radicales pour en finir avec le cauchemar.

La démobilisation

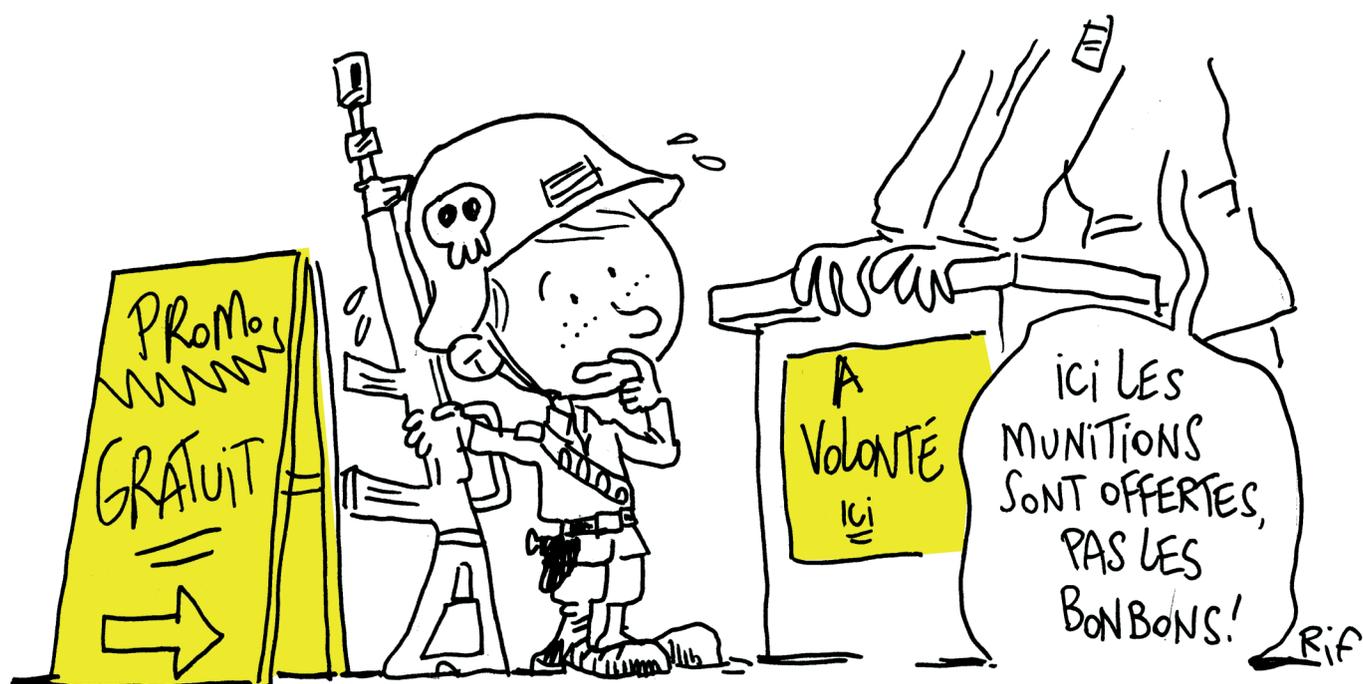
C'est la solution qui représente le plus grand espoir pour les enfants-soldats. Elle peut se faire lors de la fin officielle du conflit, ou encore en temps de guerre, lorsque le groupe accepte de « rendre » les enfants-soldats.

TÉMOIGNAGE

« Un docteur est venu. Il avait une petite écuille d'eau froide, et, toutes les deux injections, il rinçait son aiguille dans l'eau. C'était toujours une petite fiole avec du liquide rouge. Au début, je me sentais toujours ramolli et puis après j'avais une impression de puissance surdimensionnée, je me sentais capable de tout... j'avais la rage, la haine, je voulais tout casser. Vous ne pouvez pas comprendre, on nous met dans un tel état que l'on se marre devant toute cette violence, on trouve ça excitant, on n'a pas de limites ». Moussa, 15 ans, ex-enfant-soldat en Sierra Leone. Extrait du Portail des droits de l'Enfant, www.droitsenfant.org.

TÉMOIGNAGE

« Les victimes n'ont pas eu le temps pour crier. Je me suis senti très mal parce qu'il y avait toutes ces personnes devant moi, et ils les ont tuées toutes. Après que les mères aient été tuées ils nous ont ordonné de tuer les enfants d'une balle dans la nuque. On a été obligé de le faire sinon ils nous auraient tués également, ensuite les corps furent jetés sur des rochers... les jours qui suivirent deux de mes copains se sont suicidés, un avait 14 ans l'autre 12 ». Un garçon de 14 ans, ex-enfant-soldat au Myanmar. Extrait du Portail des droits de l'Enfant, www.droitsenfant.org.



7. Y A-T-IL UN ESPOIR : LA DÉMOBILISATION ?



Formation à la réinsertion dans un camps d'ex enfants-soldats, Bénin, 1997 ©AI.



Une fresque dans un centre pour de réinsertion à Goma, Nord-Est, RDC. 2008 ©AI

Lors d'une sortie de conflit, pour assurer une rupture réelle avec la violence, les soldats engagés dans les groupes armés passent par une phase de démobilisation. Ils quittent alors le groupe armé pour exercer d'autres activités. Depuis les années 1990, l'ONU préconise de mettre en place un programme en trois étapes, appelé programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR).

Le **désarmement** consiste en la récupération de toutes les armes, afin de s'assurer que les soldats démobilisés ne puissent continuer la lutte ou que les armes ne circulent parmi les groupes armés.

La **démobilisation** est une phase symbolique lors de laquelle les soldats quittent officiellement le groupe et reçoivent un certificat prouvant leur départ.

La **réintégration** est une phase plus complexe qui doit permettre aux ex-combattants de se réinsérer dans la société. Pour les adultes, elle consiste principalement assister à une formation professionnelle ou à intégrer l'armée étatique.

Mais le programme DDR des adultes est-il adapté aux enfants ? Dans le milieu des années 1990, l'ONU publie un rapport sur l'effet des conflits sur les enfants. Ce dernier reconnaît que, lors de la phase de réintégration, les enfants, qui ont vécu des traumatismes multiples, ont besoin d'une attention et de soins très spécifiques. L'enfant doit être amené à exprimer ses traumatismes pour pouvoir les dépasser, afin de reprendre sa vie d'enfant. De plus, les enfants doivent pouvoir réintégrer leur famille si elle est toujours vivante. Ce procédé demande un suivi poussé car les enfants-soldats font souvent l'objet d'une stigmatisation tenace dans leur communauté. Enfin, des dispositifs scolaires et de formation doivent être mis en place pour assurer la transition vers la vie civile. En 1996, la Colombie a été l'un des premiers pays à mener un programme de DDR à destination des enfants.

À cette époque, le programme DDR a fait l'objet d'un engouement sans pareil, l'ONU ayant expressément recommandé aux bailleurs de fond de les financer. En 1998, plusieurs ONG actives pour les droits de l'enfant, dont Amnesty International, se sont groupées et organisées au sein de la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants-soldats. La Coalition a pris fin en 2002 et est devenue Child Soldiers International.

A. DDR : réussite ou échec ?

Si de très nombreux projets ont été financés et mis en place dans différents pays, le programme DDR fait aujourd'hui l'objet d'une critique sévère. En effet, de trop nombreux aspects de la réintégration des enfants n'ont pas été pris en compte par les États et les ONG dans leurs programmes.

Points positifs du programme DDR :

- Plus de 100 000 enfants ont été démobilisés dans plus de 15 pays, d'après l'UNICEF ;
- Les bonnes pratiques et expériences ont été recensées au sein des principes de Paris de 2007, servant de guide aux organismes désirant mettre en place un programme de DDR.
- Aujourd'hui encore, des ONG locales et internationales s'impliquent au quotidien, notamment dans les centres de réintégration, en menant un travail crucial et très bénéfique pour les enfants y effectuant un séjour.

Points négatifs du programme DDR :

- Les programmes sont le plus souvent financés à court terme, alors que la réintégration demande un suivi de l'enfant sur plusieurs mois. Beaucoup d'ONG se sont retirées de cette activité par manque de financement.
- Certaines agences de l'ONU, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, favorisent et financent la phase de désarmement au détriment de la phase de réinsertion. Leur objectif est d'assurer la sécurité dans le pays ou la région, sans

Les filles et le programme DDR

Souvent portées absentes des programmes de DDR, elles ont pourtant vécu des traumatismes particuliers, liés aux violences sexuelles subies et parfois à la maternité, et ont donc besoin d'un suivi psychologique spécifique. Elles doivent également être accompagnées afin de lutter contre les stigmatisations dont elles font l'objet dans leur communauté d'origine. Or pendant des années, les filles n'ont pas été prises en compte dans les programmes de DDR. Au Nord-Kivu, par exemple, l'un des groupes armés a été démobilisé et tous les ex-soldats ont été envoyés dans des centres de formation. Ils sont partis en avion de l'aéroport de Goma, jusqu'où les avaient accompagnés leurs jeunes épouses, également enfants-soldats, et leurs enfants. Les hommes étant partis, les jeunes filles n'avaient nulle part où aller. Elles sont donc restées à l'aéroport pendant plusieurs jours. Faute de soin et de nourriture, des enfants sont morts et les femmes ont alors été évacuées.

considération pour l'importance de la réintégration des ex-soldats. Les États s'inspirent également de ce courant. Ainsi, Junior Nzita, ex-enfant-soldat en RDC, explique que sa « réintégration » a consisté à recevoir 100\$, une couverture, une brosse à dent, des chaussettes et quelques ustensiles afin de survivre. Il s'est donc retrouvé dans la rue, sans avoir jamais vu un psychologue ou un assistant social.

- Différentes catégories d'enfants sont très souvent exclues des programmes :
 - Les enfants étrangers ;
 - Les enfants qui se sont démobilisés « tout seuls », en dehors d'un accord de paix ou d'une libération groupée d'enfants-soldats ;
 - Les jeunes adultes, ayant plus de 18 ans, mais ayant vécu les conflits armés étant enfants ;
 - Les filles.
- La communauté locale n'a pas été assez impliquée dans le DDR. Il est pourtant crucial qu'elle puisse participer à toutes les étapes du programme afin d'assurer une bonne réintégration des enfants. Cette participation permet en effet de lutter contre les stigmates et préjugés développés par les communautés contre les enfants-soldats.

Conclusion des points négatifs et positifs du programme DDR

Malgré ce constat alarmant montrant l'échec des programmes de DDR, beaucoup d'ONG participant au travail de réintégration des ex-enfants-soldats sont toujours actives. C'est le cas du Bureau pour le volontariat au service de l'enfance et de la santé (BVES), une ONG de la RDC partenaire d'Amnesty International. Le BVES n'est pas représentatif de ce que font toutes les ONG du monde en matière de réintégration. Cependant, il est un bon exemple que nous connaissons particulièrement, c'est pourquoi nous avons choisi de vous le présenter.

LA RDC, UN PAYS EN GUERRE : RAPPEL HISTORIQUE

La République du Congo, ancien Congo belge, obtient son indépendance en 1960. Le général Mobutu Sese Seko prend alors la tête de l'État. Dans la province du Kivu, zone frontalière du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, Laurent-Désiré Kabila devient leader d'une coalition opposée à Mobutu, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL). Pour des raisons politiques et économiques, des groupes armés des pays limitrophes, en particulier de l'armée étatique rwandaise, s'allient avec l'AFDL. De nombreux réfugiés rwandais ayant fui le génocide de 1994 rejoignent également la coalition. Pour renverser Mobutu, il faut 100 000 soldats.

L'armée rwandaise intègre alors des enfants-soldats à ses rangs. Kabila fait de même au Congo et recrute des enfants dans les écoles. Ces enfants sont appelés « kadogo » (les petits soldats).

En 1996, la Première guerre du Congo éclate, Mobutu est renversé. Les troupes de kadogo sont exhibées avec fierté. Kabila s'auto-proclame Président de la République démocratique du Congo. En 1998, pour prouver qu'il n'est pas le pantin du régime rwandais, Kabila chasse les troupes rwandaises et ougandaises du Congo. En représailles, celles-ci déclarent la guerre à la RDC. Les enfants sont toujours utilisés comme soldats. Cette guerre coûtera la vie

à plus de deux millions de personnes et causera le déplacement de quatre millions d'individus.

En 2001, Kabila est assassiné. Il est remplacé par son fils Joseph, et la guerre prend officiellement fin avec les accords de paix de Luanda. Le gouvernement de Joseph Kabila est toujours en place aujourd'hui, et la situation de la RDC est très instable. De nombreux groupes armés, ayant chacun leurs propres revendications, s'affrontent. Les civils sont les premières victimes de conflits dont on ne voit pas la fin.



Photo des ex-enfants-soldats du BVES, RDC. ©AI, 2011.

B. Le BVES en action

Le BVES a été créé en 1989 par Murhabazi Namegabe, surnommé Muna, à Bukavu, la capitale de la province du Sud-Kivu. Dès le début, l'objectif de l'organisation est de favoriser la promotion, la protection et la défense des droits des enfants privés de famille. Le 20 novembre 1989, Muna écoute la radio. Il entend parler d'une convention de l'ONU consacrant le droit au bien-être de tous les enfants. L'info est de taille : la plupart des pays ont signé la CIDE. Malgré les menaces et pressions, la première mission des volontaires du BVES se dessine assez vite : faire tout ce qui est possible pour que le Congo signe cette convention. En 1990, la convention est signée. Le Congo s'engage donc à penser au bien-être des enfants dans toutes les décisions prises. Mais le combat du BVES continue.

À cette époque, les rues de Bukavu grouillent d'enfants dont personne ne s'occupe. La pauvreté des parents et le manque de structure pour les orphelins en sont les principales causes. Appelés les « chiens », les enfants essayent de survivre tant bien que mal à la jungle de la rue. En 1994, le BVES décide donc d'ouvrir son premier centre pour les accueillir.

1994 est aussi l'année où Murhabazi voit pour la première fois des enfants-soldats en RDC. Il s'agissait de 625 enfants rwandais, qui avaient été recrutés dans un groupe armé qui avait décidé de se séparer d'eux. Muna explique : « Durant notre travail avec



Murhabazi Namegabe, surnommé Muna. © BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

les enfants abandonnés, nous croyions avoir vu le pire, puis la guerre est arrivée et la vie de tous les enfants s'est transformée en véritable enfer ». En 1996, Bukavu est occupée par les diverses armées rebelles congolaises soutenues par le Rwanda. Dans la guerre qui s'ensuit, les enfants deviennent des cibles directes.

Le BVES prend alors l'initiative de s'occuper des enfants-soldats afin de les aider à surmonter leurs expériences de guerre traumatisantes et de retrouver leur famille. Des enfants réfugiés, provenant de groupes ethniques que les armées retenaient comme leurs ennemis, sont alors accueillis. En représailles, trois des foyers du BVES sont détruits, mais par chance tous les enfants survivent. Le BVES ne baisse pas les bras, et continue d'accueillir de nouveaux enfants. « J'avais déjà eu à faire à des enfants endurcis par la rue. Mais les enfants-soldats, c'était autre chose. Des garçons d'à peine dix ans, drogués, portant l'uniforme et de lourdes mitrailleuses. Les adultes

avaient complètement détruit ces enfants. Je voulais faire tout ce que je pouvais pour en sauver autant que possible », raconte Muna.

En plus de 20 ans, malgré les difficultés de financement, l'ONG a eu le temps de grandir et de se consolider. Elle compte aujourd'hui 267 volontaires (éducateurs, psychologues, infirmiers, animateurs, professeurs, etc.) répartis sur 43 centres d'accueil au Kivu dont deux à Bukavu, un pour garçons et un pour filles. Au total, plus de 60 000 enfants ont pu bénéficier du travail du BVES.

Que fait le BVES ?

1 RÉCUPÉRER TOUS LES ENFANTS

Où se trouvent les enfants ?

L'un des rôles des membres du BVES est de partir dans la jungle à la rencontre des groupes armés pour négocier avec les commandants la libération des enfants. Différentes sources peuvent indiquer à Muna la présence d'enfants-soldats dans un groupe :

- les groupes armés eux-mêmes, qui appellent le BVES s'ils veulent libérer des enfants-soldats. Ils peuvent en effet avoir peur de se faire arrêter pour leur recrutement ;
- les enfants des centres, qui, lorsqu'ils quittent la jungle, savent où sont localisés les autres enfants du groupe ou des groupes ennemis ;
- les leaders communautaires. Il est très important d'intégrer les communautés dès le début du travail du BVES, dès la recherche des enfants-soldats. Il faut en effet qu'elles puissent empêcher leurs enfants de partir vers les groupes armés, qu'elles luttent contre la stigmatisation dont font l'objet les ex-enfants-soldats.

Un périple dangereux

Partir chercher les enfants dans la jungle est évidemment une opération très risquée. Muna raconte qu'il est déjà passé 17 fois devant les portes de la mort. Bien que protégé par la MONUSCO, la mission de stabilisation des Nations Unies en RDC, Muna et son équipe se retrouvent souvent face aux chefs armés sans aucune garantie de retour. En effet, les casques bleus accompagnent souvent Muna et son équipe de négociateurs jusqu'à la bordure de la forêt, mais la suite de la mission se fera sans eux. L'équipe marche parfois plusieurs jours avant d'atteindre le groupe armé. Le BVES éprouve des difficultés à intégrer des femmes dans son équipe de négociateurs. En effet, le périple est dangereux, particulièrement pour les femmes qui sont très exposées au risque de viol.

Une négociation sans relâche

Depuis son partenariat avec Amnesty International, le discours des membres du BVES a évolué. Formés à l'art de la négociation, ils vont maintenant à l'encontre des groupes armés en considérant leurs revendications et leurs croyances culturelles. Ils leur rappellent leur obligation de protéger les enfants et d'en faire des citoyens responsables. Avant le phénomène des enfants-soldats, lors d'une guerre, les hommes avaient la responsabilité de cacher et de protéger les femmes et les enfants. Muna insiste sur la place des enfants dans la société. « **J'ai dit aux soldats qu'ils devaient relâcher les enfants. Je leur ai expliqué que c'était une très mauvaise idée d'utiliser des enfants comme soldats si le but était de renverser le régime afin de construire un meilleur pays. Les enfants doivent retourner**

? LE SAVIEZ-VOUS ?

L'une des plus grandes difficultés rencontrées par le BVES est la libération des filles. Elles ne représentent aujourd'hui que 3% des enfants accueillis dans le centre pour filles de Bukavu. Elles sont en général considérées par les soldats comme leur appartenant. Elles sont souvent mariées de force et ont des enfants avec les rebelles. Il n'est donc pas envisageable pour eux de s'en séparer. Les filles sont souvent cachées lors de la venue du BVES.



Muna discutant avec des chefs de groupes armés. © BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

à l'école ! Qui construira alors ce nouveau pays qu'ils souhaitent tant, si tous les jeunes sont des soldats drogués plutôt que des jeunes gens avec une bonne formation ? ».

L'équipe du BVES n'hésite pas non plus à rappeler aux soldats les droits des enfants (CIDE), la loi congolaise et le rôle que la Cour pénale internationale pourrait jouer à leur rencontre. Afin de démontrer que l'impunité n'est plus la norme, l'équipe s'appuie sur des cas concrets d'arrestation d'anciens chefs de guerre : Thomas Lubanga, Charles Taylor, Germain Katanga, etc.

La patience est une vertu

Il faut parfois des jours, des mois voire des années pour récupérer certains enfants. Les chefs sont parfois hostiles, ils peuvent cacher les enfants lors de la venue du BVES ou simplement refuser de les livrer. De plus, certains groupes armés sont difficiles à localiser, et les enfants peuvent y rester des années avant que le BVES ne les trouve.

2 LA VIE AU CENTRE, VERS LA RÉHABILITATION DES ENFANTS

Une fois sortis des groupes armés, les enfants sont conduits dans un des Centres de transit et d'orientation du BVES (CTO), où ils resteront trois mois. Les jeunes arrivent souvent drogués, désorientés et avec de graves traumatismes physiques et psychologiques. **« Pour que ces enfants retrouvent l'estime de soi nécessaire pour retrouver leur dignité, il est important de les réinsérer dans la vie sociale. Ce n'est évidemment pas simple et cet exercice s'avère généralement assez périlleux. Pourtant, c'est le seul moyen efficace pour redonner de l'espoir aux jeunes qui n'auraient jamais pris part à de telles atrocités s'ils en avaient eu le choix »**, explique Murhabazi. L'objectif principal de ce centre est de

(ré)apprendre aux jeunes à vivre en société.

Dès leur arrivée, les enfants passent par une cérémonie symbolique de désarmement, lors de laquelle ils rendent armes et uniforme. Pour chaque enfant, le BVES doit déposer un dossier auprès du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR) congolais, qui est chargé d'aller faire signer un certificat de démobilisation par les groupes armés eux-mêmes. Ce document est crucial car c'est la seule preuve que l'enfant a été soldat et que le groupe a officiellement accepté de le libérer.

La reconstruction au centre est longue et passe par plusieurs étapes.

1) Guérir les plaies physiques

Beaucoup d'enfants arrivent au CTO blessés, mutilés et/ou sous-alimentés. Mamy, une éducatrice du centre, raconte : **« Pour le moment, je vais tous les jours à l'hôpital. On vient d'avoir un enfant qui n'a pas été nourri depuis deux semaines »**. N'ayant pas de centre hospitalier, le BVES travaille en partenariat avec l'hôpital Panzi, l'un des plus grands hôpitaux de la région de Bukavu. Ce dernier dispose notamment d'une unité

était prisonnière depuis quatre ans quand Murhabazi revint. Et cette fois, ce fut autrement. Je n'en croyais pas mes yeux quand Murhabazi m'a embrassée et m'a dit : « Cette fois, la chance est avec toi ! Tout va s'arranger ! »



© BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

L'HISTOIRE DE FAIDA : SA DÉMOBILISATION

« La première fois qu'il est venu, je venais de laver les vêtements quand j'ai vu quelques jeeps entrer dans le camp. Un homme sans armes est sorti d'une des jeeps les bras levés au-dessus de la tête et a dit : « Amani leo ! », « La paix maintenant ! » C'était Murhabazi. On aurait pu le tuer, aussi sec, mais il n'avait pas peur, se souvient Faïda. Murhabazi s'avança vers le commandant et dit qu'il était venu pour ramener les enfants à la maison. Il dit également que les enfants ne devaient pas être des soldats, ils devaient aller à l'école. Quand les soldats ont entendu cela, ils nous ont cachés aussi vite qu'ils ont pu. J'ai essayé de crier à l'aide, mais ils m'ont poussée dans une des maisons. Le commandant refusa de relâcher les enfants et Murhabazi dut rentrer les mains vides. Mais il ne céda pas. Il revint environ une année plus tard. Mais cela se termina de la même façon. La troisième fois, ce fut la bonne. Faïda

chargée d'aider les victimes de violences sexuelles. L'action de cet hôpital est cruciale pour les filles sortant des groupes armés. À leur arrivée, toutes les filles passent un test afin de vérifier si elles sont atteintes du VIH/Sida. Malheureusement, beaucoup d'entre elles sont contaminées. De plus, les filles victimes de viols arrivent souvent avec des lésions, des fistules et autres problèmes que l'hôpital soigne.

Un autre problème auquel le BVES doit faire face est la drogue. En effet, de nombreux enfants sont dépendants au cannabis à leur arrivée. Il faut alors les aider à sortir de la toxicomanie. Le BVES, par manque de moyens, ne dispose pas d'un centre médicalisé de désintoxication. Les volontaires aident donc les enfants par la parole. Ils leur expliquent les dangers de la consommation de drogue, mais aussi le gaspillage que représente son achat. Ils peuvent par exemple leur expliquer qu'avec les 1000 francs congolais (environ 1 dollar) que le jeune utilisait pour acheter de la drogue, il peut en faire la collecte et s'acheter une ou deux poules au bout de dix jours, ou autre chose pour avancer et vivre mieux.



Photo des ex-enfants-soldats du BVES, RDC. ©AI, 2011.



Photo des ex-enfants-soldats du BVES, RDC. ©AI, 2011.

2) Guérir les traumatismes psychologiques

Les enfants arrivant au BVES ont souvent la mine sombre et ne sourient pas. En effet, ils sortent des groupes armés avec de nombreux traumatismes. Bien souvent, c'est une fois arrivés au centre que les enfants réalisent la monstruosité des actes qu'ils ont pu commettre. Il faut alors les aider à surmonter le sentiment de culpabilité qui les envahit, en leur faisant comprendre que les responsables de ces exactions sont les adultes qui les ont obligés à les commettre. Mamy explique : « **Le monde a transformé l'enfant, il est féroce là, mais avec le temps ça va, car on l'aide à prendre conscience qu'on l'a obligé, contraint de faire ces choses. Et l'enfance revient, car elle est encore là** ».

Les enfants doivent également apprendre à extérioriser leurs angoisses, leurs craintes et les idées qui les traversent, pour pouvoir guérir. Un enfant s'est adressé à Murhabazi en lui disant : « **Quand je suis arrivé ici, j'avais un million de démons. Aujourd'hui, je n'en ai plus que 10 000, alors ça va** ». Le travail du BVES est de longue haleine, c'est pourquoi les enfants restent au moins trois mois dans le centre.

La discussion et le jeu sont deux éléments-clés pour soigner les plaies psychologiques. Le BVES propose toute sorte d'activités pour aider les enfants à s'exprimer : la danse, le théâtre, le chant, l'expression corporelle, la discussion sur différents thèmes, etc.

3) Réapprendre à vivre ensemble

Dans le centre, pas question de revendiquer son appartenance à un groupe armé ou à une ethnie particulière. Les enfants sont tous des enfants du BVES, c'est le lien qui les unit. Ils doivent donc surmonter les rancœurs et désirs de vengeance qu'ils peuvent avoir à l'encontre d'autres enfants. Il arrive par exemple qu'un enfant se retrouve face à celui qui l'a blessé, ou qui a tué son ami lors d'un combat. Le BVES mène alors un travail crucial de dialogue entre les enfants, l'expression étant considérée comme la clé de la réhabilitation. Les volontaires du BVES peuvent passer des heures à discuter avec un jeune s'il le faut, afin de l'apaiser et de faire naître la compréhension mutuelle, et parfois même l'amitié, entre les enfants. Pacifique témoigne : « **Ce n'est pas facile de cohabiter avec les autres jeunes, mais grâce aux conseils des travailleurs, on apprend à vivre ensemble. Même si parfois des bagarres éclatent, je reste éloigné car je suis pacifique** ».

Les enfants doivent également réapprendre à vivre dans un environnement cadré, avec des règles de vie commune. Les éducateurs les responsabilisent : tous doivent participer à la vie du centre. Les tâches ne manquent pas, dans des centres qui n'ont pas d'eau courante et qui connaissent de fréquentes pannes d'électricité. Les enfants apprennent par exemple à s'occuper de poules sans les tuer ni les malmenier, et récoltent les œufs. Les enfants comprennent ainsi l'importance du respect de la vie de tous les êtres.

4) Reprendre les études

Quand on a été privé de son enfance pendant un certain temps, l'école est un atout dont on dispose pour se construire un avenir. Le BVES à Bukavu possède trois petites classes de trois niveaux différents. L'école est un endroit très important aux yeux des enfants.

« **Ce qui m'a le plus manqué [dans le groupe armé] c'était l'école. Quand j'étais soldat je pensais tout le temps que j'étais à la mauvaise place, que j'aurais dû être à l'école. Murhabazi va m'aider à reprendre l'école quand je serai revenu à la maison, c'est formidable ! J'adore l'école ! L'école c'est important. Celui qui est allé à l'école a beaucoup de possibilités dans la vie** ». Assumani, un ex-enfant-soldat du BVES de 15 ans. Extrait de *Le Globe*, n°52-53. © BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

Grâce à leur participation aux différentes activités et à l'attention constante que leur portent les volontaires du BVES,

les enfants qui avaient au départ la mine sombre retrouvent tous le sourire au bout d'un temps plus ou moins long. Ils réapprennent à être des enfants, avec les préoccupations de leur âge, prêts à recommencer une vie loin des groupes armés. Il est alors temps de prendre le chemin du retour, vers les familles et les communautés.

3 LE RETOUR DANS LA FAMILLE

Le BVES, parfois aidé du Comité International de la Croix Rouge (CICR), mène des recherches souvent ardues afin de retrouver les familles des enfants. Ces derniers viennent souvent de régions éloignées, voire même de pays étrangers. Le BVES se rend d'abord dans le village sans l'enfant, et commence alors un nouveau travail de discussion et de négociation afin que la famille et la communauté acceptent

Les filles à l'école, 2011. © BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation



L'HISTOIRE DE FAIDA : SON RETOUR DANS LA FAMILLE

« À la maison, la famille de Faïda était de plus en plus inquiète. Pourquoi est-ce qu'elle ne rentrait pas ? Ils allèrent de village en village pour demander si quelqu'un l'avait vue. Comme, dans le village, personne n'avait été kidnappé par les soldats avant, on ne pensa pas à cette éventualité. Après un mois, on pensa que Faïda avait été tuée à la guerre. On dit adieu à Faïda par une cérémonie à l'église, suivie d'une période de deuil, comme quand quelqu'un est mort. » Plus tard, après la démobilisation de Faïda, Murhabazi avait retrouvé la mère de Faïda. Faïda était folle de joie, mais (...) cela ne se passa pas du tout comme elle l'avait espéré. « Maman ne m'a même pas regardée. Elle avait peur et ne voulait rien savoir de moi. Comme si tout ce qui s'était passé avait été de ma faute. Je ne

peux pas expliquer à quel point ça m'a fait mal ». Par chance Murhabazi trouva aussi Donia, la grande sœur de Faïda, qui la reçut à bras ouverts.



© BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

son retour. En effet, si certaines familles accueillent les enfants à bras ouverts, dans de nombreux cas, le retour est rendu difficile par de nombreux obstacles.

Pour commencer, il arrive que la famille soit déjà passée par l'étape douloureuse du deuil de l'enfant parti. Il est donc difficile d'accepter que celui-ci soit toujours vivant.

Les ex-enfants-soldats sont victimes de stigmatisation car ils ont commis et assisté à des crimes terribles. Ils peuvent donc effrayer les familles, qui craignent de se retrouver face à des enfants violents et traumatisés.

« Il me tarde de retrouver mes amis à la maison. Ça fait quatre ans qu'on ne s'est pas vus et j'espère vraiment qu'ils se souviendront de moi. J'espère aussi qu'ils n'auront pas peur de moi parce que j'ai été soldat. Ça m'inquiète un peu. Parce qu'ils me manquent vraiment. (...) Mais quoi qu'il arrive, même si mes amis ont peur de moi, il n'y a rien qui me fasse peur. Rien ne peut être pire que ce que j'ai éprouvé comme soldat » Aksanti, un jeune de 15 ans accueilli au BVES. Extrait de *Le Globe*, n°52-53, © BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation.

TÉMOIGNAGE

E, raconte son retour difficile : « Quand je suis rentrée à la maison, de nombreuses personnes ne m'ont pas acceptée. Ils me harcelaient à longueur de temps, en me criant des choses affreuses. Je pense qu'ils avaient peur de moi à cause de ce que j'avais fait avant. Ils ne comprenaient pas que ce n'était pas vraiment « moi » à ce moment-là. Mes parents ne pouvaient pas payer mes études, et je ne pouvais pas retourner au maquis, alors je n'ai pas eu le choix de rejoindre un homme. C'est tout ce que je savais faire. Alors j'y suis allée. Quand mes frères ont obligé l'homme à payer pour m'avoir, il me rejeta et pris une femme plus âgée (...). À 14 ans, j'ai cru que ma vie était finie. » Témoignage d'Evelyn, une jeune femme recrutée à l'âge de neuf ans en RDC.

Extrait de www.thebusinessofgiving.wordpress.com



Après avoir reçu de nouvelles affaires, les garçons rentrent dans leur famille, 2011. © BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

D'après Muna, concernant les filles, le travail du BVES porte ses fruits car les familles acceptent presque toujours le retour de leur enfant. Les orphelines trouvent facilement des familles d'accueil.

Malgré les efforts des volontaires, certains enfants ne peuvent retourner dans leur famille. Pour ces enfants, le BVES a créé des maisons d'accueil, dans lesquels ils peuvent vivre en autonomie. Ils vivent à trois ou quatre enfants ayant presque le même âge. Ils sont toujours suivis par le BVES et ils viennent participer aux activités et prendre leurs repas au centre.

? LE SAVIEZ-VOUS ? LE VIOL EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Une femme violée en RDC est une femme qui, aux yeux de sa communauté d'origine, est souillée et perd de sa dignité. En effet, le viol est généralement considéré comme un acte qui rend la femme impure, indigne de vivre parmi les siens, même de sa famille proche, et de se marier. Si elle est déjà mariée, elle apporte la honte sur son foyer et son couple est alors très fragilisé. Les enfants naissant de ces actes sexuels peuvent également être rejetés par la mère et par la communauté. Cette stigmatisation pousse souvent les femmes à ne pas aller se faire soigner et à ne pas exprimer les traumatismes qu'elles ont vécus. On parle souvent de « viol comme arme de guerre », mais qu'est-ce que cela signifie ? Les groupes armés se livrent à des viols massifs des femmes des groupes ou communautés ennemis. Ces femmes blessées physiquement et psychologiquement sont

alors rejetées par leur communauté. Or une communauté dont les femmes sont exclues et dont les liens sociaux sont brisés ne peut se construire normalement, elle s'autodétruit en quelque sorte.

Le viol au sein-même des groupes armés revêt une dimension supplémentaire qui est celle la possession intégrale de la fille. Les soldats estiment en général avoir tous les droits sur les femmes, au point de les obliger à devenir leurs épouses. Vivant des expériences sanglantes et traumatisantes au combat, les soldats reportent généralement leur violence sur les femmes qui ne peuvent leur opposer résistance. Les femmes sont souvent violées par plusieurs soldats différents, tout au long de leur passage dans le groupe.

À la sortie du groupe armé, la communauté rejette souvent ces jeunes filles « souillées ». Elles et leurs enfants peuvent être considérés comme des « poids » supplémentaires. En effet, sans formation, il leur est difficile de trouver une activité rémunératrice. Pour survivre, certaines femmes n'ont pas d'autre choix que de se livrer à la prostitution ou de retourner dans le groupe armé.



Peinture murale sur le mur d'un centre de démobilisation à Goma, RDC, 2008 ©AI

? LE SAVIEZ-VOUS ?

La plupart des jeunes font une formation professionnelle, mais quelques uns continuent leurs études et certains sont parvenus à obtenir un diplôme universitaire. En 2012, Muna raconte fièrement à Amnesty que 18 jeunes sont à l'université et que deux ont déjà obtenu leur diplôme.

« Au Congo, les enfants doivent obéir aux ordres des adultes. Si les adultes agissent d'une certaine façon, même si on sent que ce n'est pas bien, on pense que malgré tout c'est normal. Si on ne connaît pas ses droits, c'est très facile d'être trompé. Avant de rencontrer Murhabazi je ne savais pas que les enfants ont des droits. Maintenant je sais que tout ce qu'on m'a fait subir pendant la guerre est mal et va à l'encontre de mes droits »
© BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

La formation

Les enfants sont les adultes de demain et c'est à eux qu'il incombera de reconstruire la RDC telle qu'ils la souhaitent. Ils doivent donc connaître leurs droits et être informés sur les possibilités qui s'offrent à eux. Les enfants des centres expriment beaucoup d'espoir de voir les choses changer et de participer au changement.

Le BVES se charge donc également de trouver des formations aux enfants. Afin que les filles ne soient pas un « poids » supplémentaire pour la famille à leur retour, le BVES peut soutenir l'activité de la famille. Il organise par exemple des formations professionnelles en fonction des besoins de la communauté. Le BVES associe également la communauté à la réintégration pour assurer un suivi quotidien de l'enfant et le sécuriser. Ainsi, dans chaque communauté est mise en place une structure communautaire pour la protection des droits de l'enfant, qui assure ce rôle. Le BVES reste en contact avec les familles jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée pour les enfants.



SOUTENEZ LE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS MURHABAZI NAMEGABE, SON ÉQUIPE ET SON TRAVAIL

Soutenir les défenseurs des droits humains est le meilleur de moyen de défendre les droits humains. Parce qu'ils dénoncent l'inacceptable, ils sont souvent amenés à contester l'ordre établi. Cela leur vaut souvent le triste privilège d'être les premières cibles de la répression.

« Tu vas mourir ce soir. Fais ton dernier repas ! » voilà un message type que Murhabazi peut recevoir sur son portable. En dénonçant, en allant directement dans les groupes armés, en étant si influent, Muna s'est fait beaucoup d'ennemis. Il avoue d'ailleurs à Amnesty ne jamais dormir au même endroit. Sept de ses collaborateurs ont perdu la vie dans leur combat pour les droits humains, lui même a été battu et emprisonné.

Et pourtant, Muna et son équipe ne s'arrêtent pas, ne prennent pas de vacances. « C'est un boulot à plein temps » dit Muna en rigolant. Il sait que son combat est primordial.

« Et j'ai connu Murhabazi. Même si ce n'est pas facile en ce moment, je sais que tout va s'arranger, puisqu'il existe. Il est comme un père pour moi. Même s'il risquait sa vie, il n'a pas essayé de me sauver une fois, mais TROIS fois ! Il est tellement différent du commandant et des autres adultes que j'ai rencontrés qui ne font qu'utiliser les enfants. Murhabazi est de notre côté. Toujours ! », Faïda, 15 ans, recueillie par Murhabazi alors qu'elle était

soldate et esclave sexuelle depuis 4 ans.

Amnesty International soutient cet ardent défenseur des droits avec qui elle collabore depuis de nombreuses années. Murhabazi Namegabe, primé au Prix des Enfants du Monde de l'année en 2011 :

« Amnesty International a soutenu et continue de soutenir notre travail en sensibilisant des jeunes de par le monde à être solidaires envers ces enfants congolais, auxquels on a arraché l'enfance, qu'on a arrachés de l'école, qu'on a arrachés à leur famille pour en faire des petits tueurs. Nous recevons des cartes de vœux chaque année, qui encouragent nos jeunes. Les enfants du monde disent à ces jeunes : « Nous sommes en solidarité avec vous, continuez, vous pouvez encore être utiles malgré votre passé ». C'est très important pour nos jeunes. » **Murhabazi.**

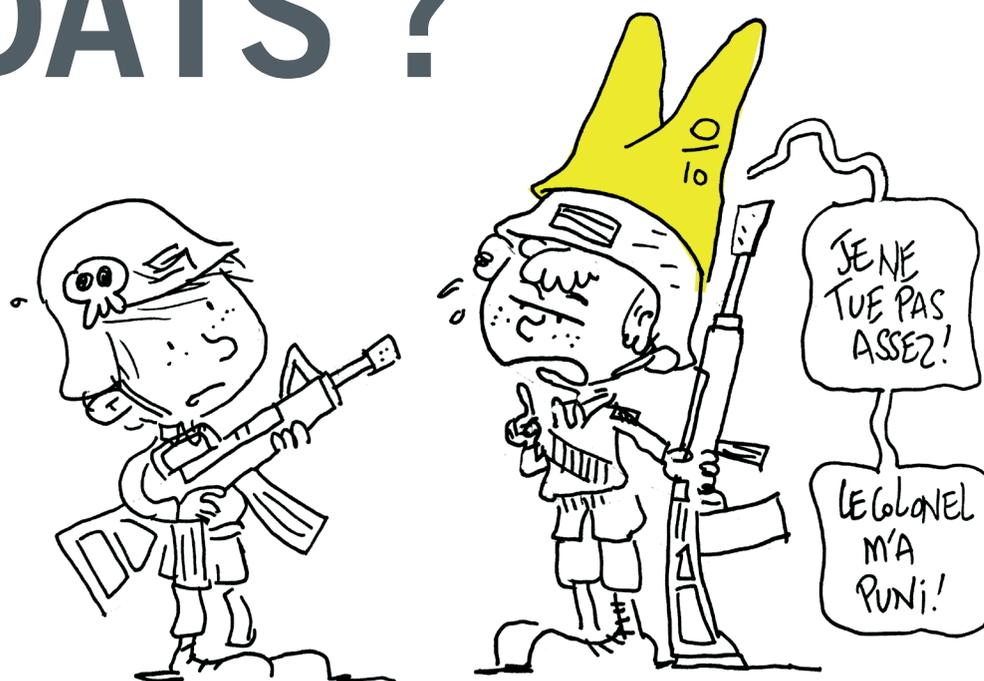
Le BVES a besoin de notre soutien. Avec votre classe, soutenez le BVES en écrivant une carte, une lettre, en faisant un dessin, un don.

Pour avoir plus d'informations sur l'organisation, RDV sur le site même du BVES : www.bves-rdc.org — Adresse postale du BVES : B.P. 529 CYANGUGU, RWANDA (La poste en RD Congo connaît encore des problèmes.) — Email : info@bves-rdc.org — Tél. : +243 (0)81 31 85 450



Murhabazi Namegabe, surnommé Muna.
© BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

8. DOIT-ON JUGER LES ENFANTS-SOLDATS ?



Les enfants-soldats ont commis des crimes, et la population demande réparation. Si l'on ne prend pas en compte le besoin des victimes, si justice n'est pas faite, les rancœurs persisteront et il n'y aura pas de paix.

De manière générale, Amnesty estime que toute personne ayant commis un crime grave (crime de génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre) doit répondre juridiquement de ses actions, tant qu'elle bénéficie d'un procès équitable, qu'elle n'encoure pas la peine de mort et qu'elle n'est pas soumise à la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Quand un individu peut être retenu responsable pour ses actions, le fait de ne pas le juger viole le droit à la justice des victimes. L'impunité incite également les criminels à continuer leurs exactions, sachant qu'ils ne seront pas poursuivis.

Que dit le droit international ?

Le droit international n'interdit pas de juger les enfants-soldats. Le Protocole de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) concernant l'implication des enfants dans les conflits armés ne donne pas de précisions sur cette question. Il ne tranche pas non plus la question de l'âge à partir duquel une jeune personne est considérée comme pouvant déterminer les « bonnes » des « mauvaises » actions et se voir reconnaître une part de responsabilité pour ses actes (c'est ce qu'on appelle la responsabilité pénale).

La Cour pénale internationale (CPI) a clairement statué qu'elle n'avait pas les compétences pour juger les mineurs.

Les enfants-soldats sont avant tout des victimes

Amnesty considère que dans la grande majorité des cas, les enfants ne peuvent pas être reconnus coupables de leurs actes. Il s'agit en particulier des cas où les enfants ont été drogués, et n'avaient donc pas le contrôle de leurs actions. D'autres facteurs doivent être pris en compte afin de déterminer la responsabilité des enfants. En particulier, les enfants qui ont été brutalisés et forcés de commettre des crimes doivent pouvoir faire valoir cet argument lors de la détermination de leur degré de responsabilité dans l'acte commis.

Le choix qu'ils ont eu ou non de rejoindre le groupe et de commettre les crimes doit également être analysé. Amnesty insiste sur le fait que, dans la mesure du possible, ce sont les adultes qui ont recrutés les enfants qui doivent être poursuivis.

Toutefois, il existe de rares cas dans lesquels des enfants ont agi de leur propre chef, sans contrainte. De jeunes commandants, par exemple, se sont rendus coupables de crimes de masse tels que des meurtres ou viols, et ont forcé d'autres enfants à participer à ces exactions. Amnesty considère qu'il est important que ces enfants soient tenus pour responsables de leurs actes, et jugés, afin d'éviter l'impunité et de multiplier les souffrances des victimes.

Juger les mineurs en respectant les garanties spécifiques

Un enfant ne peut être jugé de la même manière qu'un adulte. Le procès d'un enfant doit impérativement respecter les standards internationaux concernant la justice des mineurs. La CIDE, si elle n'interdit pas le jugement des enfants, estime que la procédure doit être équitable et doit reconnaître les besoins particuliers et la vulnérabilité de l'enfant. L'article 3 de la Convention affirme que dans toute décision de justice « l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ». Il doit être au cœur de la procédure et la guider. De plus, le droit international insiste sur l'importance de la dimension de réhabilitation et de réintégration des enfants ayant commis des crimes. D'une part, les centres de réhabilitation, travaillant à soigner les traumatismes des enfants, sont plus aptes que la prison à favoriser leur intérêt supérieur. D'autre part, dans le but de réintégrer les enfants, il est important de lutter contre leur stigmatisation. Or la condamnation à une peine de prison renforce l'idée qu'ils sont des criminels et n'aide pas à leur réintégration dans les communautés d'origine. Si une peine de prison est tout de même prononcée, elle doit être la plus courte possible, et l'enfant doit être retenu séparé des adultes.

Des enfants jugés coupables malgré tout

Dans certains pays, la justice locale continue de juger certains ex-enfants-soldats de manière arbitraire, sans considération pour les normes relatives à la justice des mineurs.

CAS DE LA RDC

En RDC, Kakule Kahemu, 16 ans, s'est évadé de son unité Maï-Maï et s'est livré aux autorités en novembre 2007. Il pensait qu'il allait être accepté dans le programme de démobilisation et retrouver sa famille. Au lieu de cela, il a été inculpé par le procureur militaire local de « participation à un mouvement insurrectionnel », une infraction passible d'une peine maximale de vingt ans d'emprisonnement aux termes du Code pénal militaire. Il a été incarcéré dans la prison centrale de Butembo au Nord-Kivu le 12 novembre. Quand les délégués d'Amnesty International l'ont rencontré en prison en mars 2008, il n'avait pas mangé depuis deux jours et était détenu dans des conditions inhumaines et insalubres. Il a été remis en liberté après l'intervention de l'organisation et d'ONG locales.

CAS DE L'AFGHANISTAN

Des enfants ont été capturés, arrêtés et détenus par les forces de l'ordre afghanes et par les forces militaires internationales en raison de leur association présumée avec des groupes armés. Des enfants ont été maltraités et détenus durant de longues périodes par la Direction nationale de la sécurité, sans pouvoir bénéficier d'une assistance judiciaire, en violation des dispositions du Code afghan de la justice pour mineurs et des normes internationales relatives à la justice pour mineurs. En novembre 2007, un mineur âgé de 17 ans, arrêté par la Direction nationale de la sécurité après le meurtre du chef du Département des affaires féminines par les talibans à Kandahar, a été gardé en détention sans chef d'accusation jusqu'au mois d'août 2008. Il aurait été roué de coups et privé de nourriture et de sommeil. Il a ensuite été transféré au centre de détention de la Direction nationale de la sécurité à Kaboul, jugé et condamné à 15 ans d'emprisonnement dans la prison pour adultes de Pul-i-Charki.
Rapport du Secrétaire général de l'ONU, *Les enfants et les conflits armés*, A/63/785



9. QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

La problématique liée aux enfants-soldats est un véritable fléau de notre société. Privés de leurs droits et utilisés par les adultes comme machine de guerre, les jeunes liés aux conflits sont trop souvent privés de leur enfance. Pour rendre à ces enfants leur dignité, il existe de nombreuses solutions.

Voici une liste non exhaustive de ce que doit être fait :

- lutter contre la pauvreté ;
- lutter contre la violence faite aux filles ;
- lutter contre l'impunité ;
- travailler avec les communautés locales ;
- s'efforcer de convaincre les groupes armés d'arrêter sous peine de sanctions ;
- travailler sur les programmes de réinsertion ;
- donner accès à l'éducation à tous les enfants ;
- lutter pour un commerce d'armes contrôlé.

UN EXEMPLE : UN COMMERCE D'ARMES MEURTRIER

Chaque année, des atteintes graves aux droits humains sont perpétrées dans le monde entier au moyen d'un vaste éventail d'armes, d'armements, de munitions et de matériel connexe. Des centaines de milliers de personnes sont tuées, blessées, violées ou obligées de fuir de chez elles à cause de cette violence armée. Les transferts irresponsables d'armes classiques à travers le monde contribuent à détruire des vies et les moyens de subsistance de personnes par millions. Lors des derniers conflits armés, plus de 80% des victimes étaient des civils.

Comme bien souvent, les plus vulnérables

sont atteints les premiers. Il est de plus en plus reconnu que la disponibilité des armes légères et de petit calibre aggrave l'impact des conflits sur les enfants. La grande majorité des décès est directement imputable à ces armes à feu. En plus d'en être les victimes, les enfants ont également appris à se servir de ces armes. Pendant les conflits, leur usage mutile et traumatise des générations entières d'enfants, à la fois physiquement et psychologiquement. Actuellement, il n'existe aucune réglementation au niveau international du commerce des armes – il existe quelques traités au niveau régional et européen. Le commerce des bananes est plus contrôlé que celui des armes ! C'est pourquoi depuis les années 1990

Amnesty milite en faveur d'un traité mondial qui établisse des règles pour une stricte régulation du commerce international des armes. Le message d'Amnesty est simple : s'il existe un quelconque risque que des armes devant être envoyées vers un autre pays contribuent à de graves atteintes aux droits humains, ces exportations doivent être interrompues.

Un traité international sur le commerce des armes est désormais à portée de main. Depuis juillet 2012, tous les gouvernements négocient un texte du traité aux Nations Unies. Aidez-nous à faire pression.

Pour agir et pour avoir plus d'infos :

www.amnesty.be/armes

Pour télécharger le dossier pédagogique :

www.croix-rouge.be



VOUS VOUS SENTEZ INDIGNÉ ET VOUS VOULEZ AGIR. RIEN DE PLUS NORMAL. ENSEMBLE, ON FAIT PLUS DE BRUIT !

Amnesty International vous propose, à la fin du dossier, différentes actions concrètes. Vous trouverez trois fiches reprenant une thématique et mettant en avant un pays.

Seul ou avec votre classe dites **NON au recrutement et à l'utilisation d'enfants-soldats dans le monde**. C'est parce que vous

avez du pouvoir, parce que votre signature peut faire la différence que le respect des droits fondamentaux sera un jour une réalité.

Alors tous à vos stylos et ensemble agissons pour donner à ces enfants une véritable enfance.

www.isavelives.be

UN SITE D'ACTIONS ET DE RESSOURCES : ISAVELIVES

Isavelives qui signifie « je sauve des vies » est le site d'actions d'Amnesty International Belgique francophone. Chaque dossier des Individus en danger, chaque action, chaque changement y sont repris. Si vous voulez avoir des nouvelles des actions pour lesquelles vous avez agi, il vous suffit de vous rendre sur le site www.isavelives.be

DU MATÉRIEL POUR ENCORE PLUS D'ACTIONS

Amnesty vous offre un kit complet pour faire de cette campagne un événement visible et dynamique. En plus du dossier pédagogique, recevez :

- des pétitions ;
- des affiches ;
- des cartes postales pour agir contre l'utilisation des enfants-soldats en République démocratique du Congo ;
- des flyers à distribuer sans modération ;
- Kadogos, un documentaire de 26 minutes qui montre la vie de ces ex-soldats sortis des groupes armés et le parcours qu'ils doivent suivre pour revenir dans la société ;
- des silhouettes d'enfants-soldats pour rendre visibles toutes vos actions ;
- un drapeau géant à accrocher dans les murs de votre école.

Pour commander le matériel, envoyez un email à jeunes@aibf.be [Attention matériel disponible jusqu'à rupture de stock].



© BO Öhlen/World's Children's Prize Foundation

10. CONCLUSION

Ils n'ont pas l'âge de conduire ou de voter et pourtant ils sont envoyés sur les champs de bataille. Privés de leur enfance, les enfants-soldats sont, aujourd'hui encore, un des plus grands fléaux de notre siècle.

Dans de nombreux pays, fillettes et jeunes garçons, souvent à peine âgés de dix ans, sont retirés des bancs de l'école. Armes à la main, ils sont envoyés en première ligne dans des combats que souvent ils ne comprennent pas. Malgré la création de nombreux textes internationaux, telle que la Convention internationale des droits de l'enfant, des milliers d'enfants sont recrutés par des groupes armés et transformés en chair à canon. Privés de leurs droits fondamentaux, leur vie se transforme alors en véritable enfer. Pions, cuisiniers, esclaves sexuels, soldats, le rôle que l'enfant peut jouer dans un groupe armé se décline de différentes manières. Malgré tout, une chose est sûre : beaucoup n'en sortiront pas vivants. Grâce à des nombreuses ONG qui font un travail formidable sur le terrain, certains connaîtront une issue plus favorable. Suivant le programme DDR (démobilisation, désarmement, réintégration), ils sortiront des camps dans le but de retrouver leur famille.

Mais la lutte continue une fois sortis. Les jeunes doivent à nouveau être acceptés par la société, par leur famille, par leur communauté. Les traumatismes de la guerre doivent être remplacés par l'âme d'enfant qu'ils avaient mise de côté.

L'enfant seul et soumis à la violence des adultes aura du mal à s'en sortir, c'est pourquoi il incombe à la société, au gouvernement de les protéger et de s'assurer que de véritables programmes de réinsertion soient mis en place.

La problématique des enfants-soldats nous paraît complexe, honteuse, indigne. Malgré tout, il y a de l'espoir. Espoir qu'un jour nous puissions vivre dans un monde où les enfants jouiront de tous les droits humains. Espoir qu'ils puissent se développer loin des horreurs et de la violence de la guerre. Espoir que leur seul souci soit de bien réussir à l'école. Cet avenir passera par un combat pour les droits humains. Lutter contre la pauvreté, contre l'impunité, contre les violences sexuelles, contre un commerce incontrôlé des armes, voilà autant d'exemples qui nous feront gagner des batailles pour ne plus jamais voir d'enfants une arme à la main.

Les États ont, dans la grande majorité, ratifié les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme - notamment ceux relatifs aux droits de l'enfant. Ils ont dès lors la responsabilité et le devoir de les faire respecter. Ceux-ci sont devenus des facteurs indispensables à la promotion et la protection des droits des enfants, des femmes, à la lutte contre l'impunité, etc. Même si Amnesty peut remarquer que certains gouvernements ont fait des efforts dans la lutte contre l'utilisation d'enfants-soldats, elle souligne aussi que certains d'entre eux continuent de déroger à leurs engagements. Il tient alors aux organisations régionales et internationales, aux ONG et aux simples citoyens de leur rappeler leurs obligations.

Chaque lettre écrite, chaque signature de pétitions sont un pas de plus vers plus de dignité, de liberté pour tous ces enfants privés de leur enfance. Ensemble, nous pouvons faire la différence. Seul, en groupe, avec un groupe de jeunes, une classe, luttons contre l'utilisation d'enfants-soldats.



11. BIBLIO

1. LIVRES



Les enfants-soldats,

Jean-Marie Defosse, Éd. Michalon, Collection : Les Petits, 2004

Roman junior dès 9 ans

Résumé : Le ciel se couvre dangereusement sur Nougibé, petit village de

l'Ouest africain. Mais cela n'empêche pas le jeune Birma et son ami Martin de partir dans la forêt, armés de leur morceau de bois en guise de «Kalach» pour «jouer à la guerre». Le jeu rattrape vite la réalité quand deux hommes les interpellent. Nos deux héros se retrouvent rapidement en plein cœur de la forêt, dans un campement de rebelles où les coups de feu retentissent et où les enfants défilent déguisés en soldats... Birma tente de se convaincre qu'il s'agit là d'un mauvais rêve, mais l'arrivée dans sa cabane d'un jeune caporal à peine plus âgé que lui le ramène à la réalité. Il est maintenant un enfant-soldat.



Les guerres de Chanda,

Allan Stratton, Éd. Bayard Jeunesse, Collection : Millésime, 2009.

Roman adolescent dès 12 ans.

Résumé : Depuis le décès de leur mère, Chanda a

dû abandonner ses études pour s'occuper d'Iris et Soly, sa sœur et son frère. Un jour, sur la demande de sa grand-mère, ils se rendent à Tiro. Là, Chanda apprend que ses grands-parents veulent qu'elle épouse Nelson Malunga, un fils de leurs voisins. La jeune fille se sent trahie : elle refuse de perdre son indépendance et sa liberté ! Alors qu'elle s'apprête à repartir, les rebelles du général Mandiki attaquent le village et kidnappent Iris et Soly, pour en faire des enfants-soldats. Folle d'angoisse, Chanda se lance aussitôt sur leur trace. Elle reçoit l'aide inattendue de Nelson, dont le petit frère a lui aussi été enlevé. Un récit bouleversant qui dénonce un fléau d'aujourd'hui : les enfants-soldats.



Allah n'est pas obligé,

d'Ahmadou Kourouma, Éd. Seuil, Collection Points 940, 2002.

Roman dès 14 ans.

Résumé : Birahima a une douzaine d'années et il retrace son itinéraire

d'enfant-soldat de l'Afrique contemporaine, entre le Liberia et la Sierra Leone. Orphelin, jeté sur les routes en compagnie d'un marabout mi-philosophe mi-escroc, Birahima se fait enrôler dans une bande de pillards. Kalachnikov en bandoulière, pour gagner sa solde, il va bientôt participer aux pires exactions. «Allah n'est pas obligé d'être juste dans toutes les choses qu'il a créées ici-bas.» Telle est la maxime favorite du jeune Birahima pour justifier l'avalanche de malheurs qui s'est abattue sur lui depuis sa naissance.



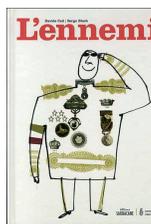
Le grand quoi,

Dave Eggers, 2009, Éd. Gallimard, collection Folio. Prix Médicis étranger.

Biographie de Valentino Achak. À partir de 16 ans.

Résumé : Né et ayant grandi au Soudan, Valentino fuit son village, parcourt des centaines de

kilomètres à pied, passe plusieurs années dans les camps kenyans de réfugiés, avant d'obtenir son visa pour l'Amérique. Il arrive à Atlanta peu après le 11 septembre.



L'ennemi,

Davide Cali, illustré par Serge Bloch, 2007, Éd. Sarbacane Album à partir de 10 ans..

Résumé : Au cours d'une guerre interminable, un soldat, livré à lui-même au fond de son trou, apprend

à se faire sa propre opinion sur « l'ennemi », celui que son manuel décrit comme une bête sauvage. Envers et contre tous les va-t-en-guerre. « Ça pourrait faire un court-métrage pour montrer que dans les deux camps on pense chacun la même chose », selon des élèves de 6e et 5e du collège Renaud-Barrault d'Avesnelles (France).

Vous pouvez commander le livre via la boutique d'Amnesty : www.amnestyinternational.be/boutique



La petite fille à la Kalachnikov, ma vie d'enfant-soldat,

China Keitetsi, Éd. Complexe/UNICEF/GRIP, 2004.

Témoignage.

Résumé : Une vie d'enfant-soldat en Ouganda. Après

dix ans passés au sein de l'Armée de résistance de Yoweri Museveni, China fuit l'horreur et la terreur de la guerre, ainsi que les traitements inhumains infligés par ses supérieurs : sadisme, violence sexuelle et humiliations quotidiennes. Aujourd'hui, China vit au Danemark et s'occupe de jeunes enfants. Elle participe à de nombreuses conférences, notamment aux Nations unies, ce qui lui a permis d'acquérir la sympathie et l'amitié de Bill Clinton et de Nelson Mandela.

2. CINÉMA

Film sur l'impunité



L'affaire Chebeya, Thierry Michel, 2012.

Documentaire.

Résumé : Le 2 juin 2010, Floribert Chebeya, militant congolais des Droits de

l'Homme est retrouvé assassiné dans sa voiture. Plusieurs policiers sont arrêtés et un procès a lieu. L'autorité judiciaire est-elle capable d'exercer une justice impartiale ?

Films sur le trafic d'armes



Lord of war, Andrew Niccol, 2005.

Résumé : Après une fusillade, Yuri Orlov (Nicolas Cage) décide de devenir trafiquant d'armes, persuadant son jeune frère

Vitaly d'être son associé. Profitant des conflits qui font rage en Afrique et au Moyen-Orient, courtisant les pires dictateurs, Yuri amasse une petite fortune. Après la chute du régime soviétique, les affaires du trafiquant, qui périllaient, deviennent nettement plus

lucratives. Mais pendant toutes ces années, Valentine, un agent d'Interpol, tente par tous les moyens de l'incriminer.



Blood Diamant, Edward Zwick, 2007. Film interdit aux moins de 12 ans.
Résumé : Alors qu'il purge une peine de prison pour ses trafics, Archer (Léonardo DiCaprio) rencontre Solomon

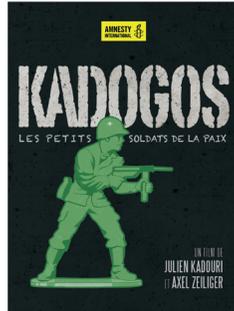
Vandy, un pêcheur d'origine Mende. Arraché à sa famille et forcé de travailler dans les mines diamantifères, ce dernier a trouvé - et caché - un diamant rose extrêmement rare. Accompagnés de Maddy Bowen, une journaliste idéaliste, les deux hommes s'embarquent pour un dangereux voyage en territoire rebelle pour récupérer le fameux caillou. Un voyage qui pourrait bien sauver la famille de Salomon et donner à Archer la seconde chance qu'il n'espérait plus. Un dossier pédagogique est disponible sur <http://www.amnestyusa.org/resources/educators/film-curriculum-guides> (attention, ce document est en anglais).

3. FILMS SUR LES ENFANTS-SOLDATS



Ezra, Newton I. Aduaka, 2007
Résumé : Ezra, jeune ex-soldat Sierra-Léonais, essaie tant bien que mal de retrouver des repères pour revenir à une vie normale

après la guerre civile qui a ravagé son pays. Son quotidien est partagé entre un centre de réhabilitation psychologique et un tribunal de réconciliation nationale organisé sous l'égide de l'ONU. Durant le procès en réhabilitation auquel Ezra participe, il doit affronter sa sœur qui l'accuse du meurtre de leurs parents. Ezra, qui a traversé cette violente guerre civile complètement drogué et alcoolisé, ne se souvient de rien. Ezra reconnaît-il l'horreur et par ce fait, permettra-t-il à sa sœur et à sa communauté villageoise d'accéder au pardon ?



Kadogos, Axel Zeiliger et Julien Kadouri, 2011
 Documentaire de 26'.

Résumé : En août 2011, une équipe d'Amnesty International Belgique francophone a

rencontré des ex enfants-soldats en RDC et le directeur du centre BVES, Murhabazi. Ce documentaire montre la vie de ces petits soldats sortis des groupes armés et du parcours qu'ils doivent suivre pour revenir dans la société. Kadogos vous permet de passer un moment privilégié avec ces enfants, de mieux comprendre le chemin de reconstruction qu'ils doivent suivre et d'apercevoir avec eux l'espoir de l'avenir. Pour commander le film, envoyez un email à jeunes@amnesty.be



Un été avec Anton, Jasna Krajinovic, Documentaire.
Résumé : Anton a 12 ans. Il vit avec sa grand-mère dans

une petite maison à la périphérie de Moscou. Pendant les vacances d'été, il partage ses journées entre ses amis et sa babouchka, volontiers complice de ses jeux. Et, comme la majorité des enfants russes, il va partir dans un camp d'entraînement militaire. Le film suit le quotidien d'Anton et de sa grand-mère. Documentaire disponible en ligne sur www.rtb.be.

Citoyens du Monde, Documentaire de Yvon Lammens, 2008.

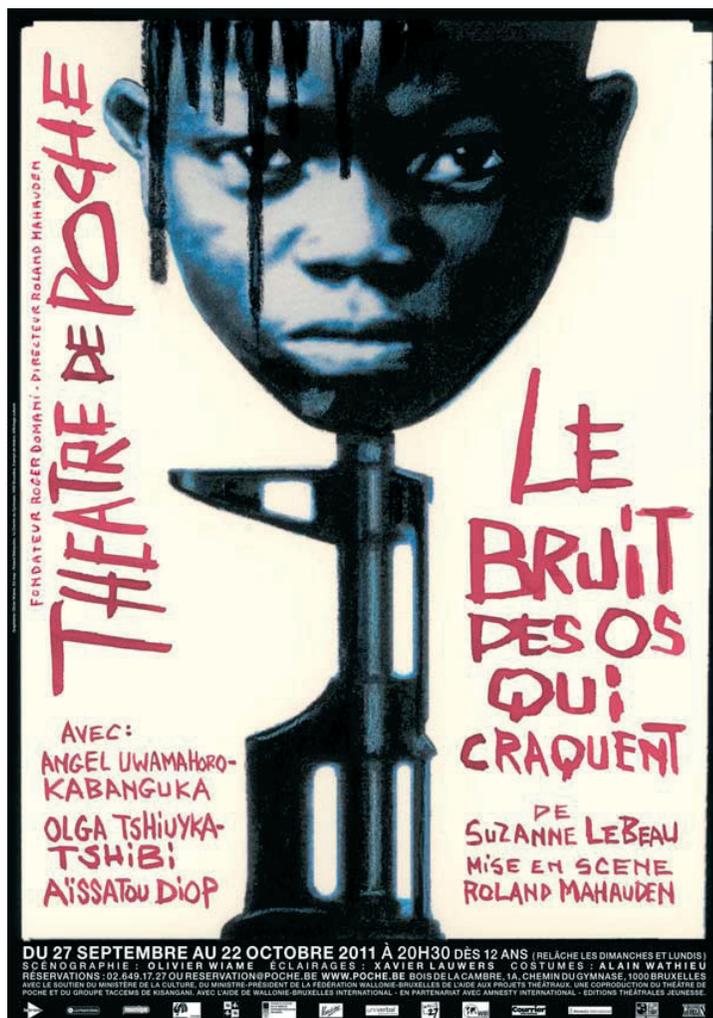
Résumé : Pendant l'été 2008, après avoir travaillé pendant plus d'un an avec le Programme Jeunesse d'Amnesty International, cinq groupes de jeunes de Belgique francophone sont partis à la rencontre de défenseurs des droits humains dans le monde. Assistés par Yvon Lammens, les cinq groupes ont réalisé durant une semaine un reportage vidéo visant à mettre en valeur leur rencontre avec les défenseurs des droits humains et leur travail sur le

terrain. Cinq jeunes de l'Athénée Royale de Pontacelles sont partis à la rencontre de Murhabazi Namegabe, directeur d'un centre de réintégration d'ex-enfants-soldats en République démocratique du Congo. Pour recevoir le DVD, contactez le service jeunes d'Amnesty, jeunes@aibf.be. Dossier pédagogique disponible sur www.amnesty.be/jeunes.

4. LIENS INTERNET

- Site de la Représentante spéciale de l'ONU pour les enfants et les conflits armés
<http://www.un.org/children/conflict/french/>
- Site de la coalition contre l'utilisation des enfants-soldats
<http://www.child-soldiers.org>
- Suivez la campagne armes d'AIBF sur le site Amnesty armes
<http://amnesty.be/armes>
- Site du BVES
<http://www.bves-rdc.org>
- Comité international de la Croix-Rouge
<http://www.icrc.org>
- Human Right Watch
<http://hrw.org>

AGENDA 2012-2013



**Vous avez moins de 18 ans
ou vous êtes professeur,
Amnesty a programmé des actions
rien que pour vous :**

- **19 octobre** : « Pas d'accord, J'assume » Participez à la journée nationale d'actions dans votre école.
- **Dés septembre**, inscrivez-vous au concours **Dégaine ton style**. Avec votre classe, allez visiter la Cour pénale internationale à La Haye. Ce concours est organisé en collaboration avec la Croix Rouge. Plus d'infos sur www.amnesty.be/jeunes
- **31 janvier au 16 février** : La pièce de théâtre **Le bruit des os qui craquent** raconte la cavale éperdue de deux gamines enfants-soldats tentant d'échapper au groupe rebelle qui les a enlevées. Ce spectacle de Suzanne Lebeau se joue au Théâtre de poche de Bruxelles. Des matinées sont consacrées aux écoles. Pour tout renseignement : www.poché.be

Amnesty vous propose aussi de recevoir **des animateurs et des témoins dans votre classe**. Attention les animations dépendront des disponibilités des animateurs.

Plus d'infos sur www.amnesty.be/jeunes
ou par email à jeunes@aibf.be

{Fiche 1}

LE TCHAD : LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

La pauvreté n'est pas un phénomène nouveau et elle existe partout. À la question « qu'est-ce que la misère ? » les réponses les plus fréquentes sont : « ne pas manger à sa faim », « dormir dehors », « être à la rue », « être malade et ne pas pouvoir se soigner », etc.

Et pourtant... Lorsque les personnes confrontées à la pauvreté évoquent leur expérience, elles ne parlent pas seulement de leur dénuement, bien que celui-ci joue

évidemment un rôle déterminant dans leur existence. Elles expliquent aussi qu'elles risquent de ne pas avoir les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école, et qu'elles craignent que leurs enfants puissent être recrutés dans un groupe armé. Elles parlent de la crainte qu'un groupe rebelle vienne dans leur village pour tuer, piller ou violer. Les femmes craignent d'être exclues de leur communauté si elles sont victimes de violences sexuelles. Elles disent qu'elles ne

sont jamais écoutées et qu'elles sont exclues des décisions qui les concernent. La pauvreté se caractérise donc aussi : par la **privation**, par **l'insécurité, l'exclusion et l'impossibilité de porter plainte lorsque les droits sont bafoués**.

Que ce soit dans les villages reculés, les camps de réfugiés ou les ghettos des grandes villes, les jeunes qui vivent dans la pauvreté sont les cibles parfaites pour les recruteurs des groupes armés ou les gangs.

LES ÉTATS-UNIS : LES PETITS SOLDATS DE L'ONCLE SAM



Première puissance mondiale économique et militaire, les États-Unis en font rêver plus d'un.

Pourtant, ce pays est fortement touché par la pauvreté. Selon l'ONU, 46 millions de personnes sur les 313 millions d'Américains, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Des milliers de familles vivent avec moins de 45 dollars par jour. Selon une étude du Ministère de la justice américaine, les plus touchés par la criminalité sont les pauvres des « ghettos » des grandes villes, où l'insécurité atteint des taux record. Souvent, exclus, discriminés, sans emploi, etc., certains jeunes décident de rejoindre un gang. La loi du plus fort devient alors leur devise. Partageant une culture et des valeurs communes, issus du même milieu social et urbain, les jeunes pensent retrouver la protection financière et humaine qui leur fait défaut. La réalité du gang est encore une fois bien différente. Ils usent de la violence pour marquer leur territoire et s'engagent souvent dans des activités criminelles pour arriver à leurs fins. Les reconnaissances par les pairs passent par l'incarcération, où l'individu y fait son éducation. Tels des enfants-soldats, la formation, le rite initiatique, les armes légères, la drogue, la mort, la prison ou l'exil deviennent dès lors la réalité de ces jeunes.



© DDCesare, 2005

L'AFGHANISTAN : « LES BOMBES ENFANTS »



La pauvreté n'est pas un phénomène nouveau en Afghanistan, mais les conflits armés depuis 2001 ont aggravé une situation déjà précaire. Du fait du conflit qui dure depuis plus de 10 ans, environ 450 000 personnes ont dû quitter leur habitation, abandonnant tous leurs biens, pour rejoindre des zones moins exposées aux attaques. Elles y vivent dans une grande précarité.

Depuis quelques années, les enfants sont devenus la cible préférée des talibans, qui faute de candidats adultes prêts à se sacrifier, se tournent vers les enfants, parfois seulement âgés de six ans. Ils recrutent non plus dans les madrasas (écoles coraniques) mais directement dans les bidonvilles et camps de fortune où se regroupent les personnes déplacées. Grâce à la menace ou l'endoctrinement, les talibans arrivent à convaincre les enfants de se transformer en « bombes » souvent en échange d'une allocation à la famille de ce dernier. Les talibans achètent aussi des enfants à des familles pauvres dans ces mêmes camps en vue d'en faire des kamikazes.



Un combattant taliban à Kaboul, Afghanistan, 1995 © Steve Dupont

CARTE D'IDENTITÉ DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD



Capitale : Ndjamena
Président : Idriss Déby
Population : 11.300.000 (dont plus de la moitié a

moins de 18 ans)

Majorité électorale et âge de conscription : 18 ans (depuis 1991). Source ONU
Estimation du nombre d'enfants-soldats : 7.000

Ratification de la CIDE : 1990

« La population du Tchad est jeune. 20% de la population est âgée de moins de 5 ans, et plus de la moitié a moins de 18 ans. Ce sont eux qui détermineront l'avenir du pays. Investir dans leur bien-être, leur santé et leur éducation est crucial afin de faire progresser le pays », Yves Willemot sur le terrain au Tchad. (www.unicef.org)



Des enfants soudanais réfugiés, 2004. ©UNHCR/H.Caux

1 RAPPEL HISTORIQUE

Le pays, ancienne colonie française, obtient son indépendance en 1960. Lié à des dissensions internes, il est le théâtre de troubles quasi-permanents. Différentes ethnies - dont les principales sont les Tawas et les Zaghawas - s'affrontent pour l'accès à l'eau et aux pâturages. Le conflit oppose principalement des agriculteurs sédentaires et des éleveurs nomades.

Dès 2004, quelques 200.000 réfugiés en provenance du Soudan — alors en guerre, sont hébergés dans des camps installés le long de la frontière orientale du Tchad, au Darfour. Les tensions s'aggravent alors dans les régions orientales du pays. Des alliances se créent. D'un côté, les groupes rebelles tchadiens bénéficient du soutien du gouvernement soudanais - certains trouvent refuge au Soudan. D'un autre côté, certains groupes rebelles soudanais reçoivent le soutien du gouvernement tchadien - fourniture de matériel. Les différents groupes s'opposent principalement pour le contrôle des ressources

VIVRE DANS LA PAUVRETÉ = DEVENIR SOLDAT

« Mes frères aînés n'ont pas rejoint la rébellion. Mon père est âgé. À la maison, nous n'avions pas assez pour tous, donc j'ai voulu améliorer notre situation et m'enrôler dans l'armée pour aider ma famille et ma mère », Mahamane. Extrait du rapport « Un avenir compromis, les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'Est du Tchad », Amnesty International, 2011.

(eau, or, pétrole). Rappelons que depuis 2003, le Tchad est devenu un pays exportateur de pétrole et que cela a considérablement accru les ressources financières de l'État. Parmi ceux-ci, il y a les Janjawids. Ces tribus nomades, arabes, venues du Soudan et soutenues par celui-ci, pillent et détruisent tout sur leur passage, renforçant un climat d'insécurité pour les populations.

Les querelles ont en outre été aggravées par la détérioration des conditions environnementales, particulièrement par la sécheresse. Des milliers de Tchadiens sont obligés de quitter leur terre pour se réfugier dans des camps situés au Darfour.



Une peinture murale réalisée par un ancien enfant-soldat dans un centre de réinsertion à N'Djamena, Tchad, 2009, ©AI



Un camp de réfugiés au Darfour. 2003 ©AI

2 QUAND LES CAMPS DE DÉPLACÉS DEVIENNENT DES CAMPS DE RECRUTEMENT

Les conditions de vie dans les camps sont d'une précarité extrême. Bénéficiant de peu, voire pas du tout de protection, d'aide alimentaire, d'assistance médicale, etc. les camps de réfugiés deviennent des lieux de non droit. Les enfants en sont les premières victimes. Selon les Conventions de Genève, les réfugiés et les personnes déplacées bénéficient du même statut que les civils et doivent donc être protégés de la même manière. Toutefois, le gouvernement du Tchad éprouve beaucoup de difficultés à les protéger. Privés de tout, ils sont à la merci des groupes armés qui sévissent dans la région. Bien que l'entrée dans les camps leur soit interdite, certains groupes arrivent à trouver des stratagèmes pour mener à bien leur campagne de recrutement. Certains jeunes, par

manque de projets pour leur avenir, pour aider leur famille, avoir un salaire, ou tout simplement pour fuir la pauvreté, se laissent séduire par la propagande des groupes armés. Dans l'armée, les enfants trouvent parfois de la nourriture et des soins – quoique ces derniers ne représentent pas grand-chose. Selon Amnesty, des enfants se sont vus proposer des sommes allant jusqu'à 400 000 francs CFA (610 euros) pour rejoindre un groupe armé. Le plus inquiétant est que les enfants démobilisés retournent dans ces camps, où ils risquent d'être une nouvelle fois victimes du recrutement.

Le Tchad possède pourtant de nombreuses lois protégeant les enfants et notamment lors de conflits armés. Par exemple, en 2007, le gouvernement a adopté un Programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés, est également partie à la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant et à la Convention internationale des droits de l'enfant.



Un abri de fortune dans le camp de réfugiés de Mile, dans l'Est du Tchad (Darfour), 2003 ©AI

3 UN ACCORD DE PAIX PROMETTEUR ?

En janvier 2010, suite aux accords de paix entre le Tchad et le Soudan, le gouvernement tchadien - estimant pouvoir protéger seul les populations - demande au Conseil de sécurité de l'ONU le retrait de leurs forces armées. Après leur départ, la situation s'aggrave dans l'Ouest du pays. Les groupes rebelles continuent de semer la terreur dans les villages de la région du Darfour. Les camps, désarmés, deviennent des cibles pour le recrutement d'enfants-soldats. Que ce soit grâce à une propagande accrue ou de manière forcée, de nombreux jeunes se retrouvent à nouveau l'arme à la main.

En 2011, des efforts sont quand même à noter. Le gouvernement tchadien signe avec l'ONU un plan d'action pour lutter contre l'utilisation d'enfants dans les conflits. Depuis, l'armée officielle tchadienne a arrêté d'enrôler des enfants. En 2012, la Cour suprême

VIVRE DANS UN CAMP DE RÉFUGIÉS = DEVENIR SOLDAT

« Je n'aime pas rester dans ce camp sans rien faire. Il n'y a rien à faire ici. Il n'y a pas de travail, pas d'école, pas d'argent et je suis pauvre. Au MJE (Mouvement pour la justice et l'égalité), on ne me payait pas mais nous volions des choses aux ennemis lors des combats », un ancien enfant-soldat du MJE, interrogé dans un camp de réfugiés de l'Est du Tchad (mai 2010). Extrait du rapport « Un avenir compromis, les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'Est du Tchad », Amnesty International, 2011.

du Tchad, sous l'influence de l'ONU, élabore un Code de Protection de l'Enfant qui prend en compte tous les aspects des droits et protection de l'enfant contenus dans les différents conventions, protocoles, lois que le Tchad a ratifiés, édictés ou auxquels il a adhérés.



Une petite fille transportant de l'eau dans un camp de déplacés, au Tchad, 2007 ©AI

LES FILLES : LES OUBLIÉES DE LA GUERRE

On sait peu de choses sur l'enrôlement des filles au Tchad car leur enrôlement reste minoritaire. Les croyances religieuses et culturelles locales favorisent souvent la non participation des filles et des femmes aux hostilités. Toutefois, elles sont quand même victimes de violation des droits humains, (viols, violence, etc).

« Les filles viennent à nous parce qu'elles savent que les Zaghawas ne peuvent venir à la base FUC », une femme colonel de 33 ans qui a affirmé avoir rejoint les rebelles après avoir été torturée par une milice Zaghawa et abandonnée, pendue à un arbre, les bras et les jambes striées depuis par des cicatrices.

Extrait du rapport « Trop jeunes pour la guerre, les enfants-soldats dans le conflit tchadien », Human Rights Watch, 2007.



VOTRE SIGNATURE A DU POUVOIR, ENSEMBLE AGISSONS

Vous pouvez aussi agir et demander au gouvernement tchadien de protéger les enfants des camps de réfugiés. Avec votre classe, écrivez au Président de la république. Encouragez-le à continuer ses efforts dans la lutte contre l'utilisation des enfants-soldats.

ADRESSE : Président de la République
Monsieur Idriss Deby
BP 74
N'Djamena
Tchad

Monsieur le Président,

Mon nom est et je suis élève à l'école..... de (ville).

En tant que membre d'Amnesty International et en tant que jeune, je souhaiterais attirer respectueusement votre attention sur les nombreux cas d'enfants-soldats au Tchad.

Je tenais tout d'abord à saluer les efforts qui ont été faits de la part de votre gouvernement, notamment avec la création et la mise en place d'un plan d'action pour la protection des enfants associés aux conflits armés.

D'après un rapport de l'Unicef, il n'y aurait plus d'enfants recrutés par l'Armée Nationale Tchadienne (ANT). Je ne peux que vous féliciter pour cette avancée. Cependant, je reste assez préoccupé quant au sort des enfants qui continuent d'être recrutés par des groupes armés et ceux qui se trouvent toujours dans les camps de réfugiés et de déplacés.

Je vous prie instamment, Monsieur le Président, de protéger les droits des enfants et de mettre fin à l'impunité pour les auteurs de violations des droits humains. Je vous demande de tout mettre en œuvre pour protéger les enfants du recrutement des groupes armés.

Je vous demande également de veiller à ce que tous les commandants de l'ANT déployés dans l'Est du pays collaborent pleinement avec toutes les entités impliquées dans les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), telles que l'UNICEF et les organisations internationales et locales. Je vous exhorte de vous s'assurer qu'ils prennent des mesures immédiates pour démobiliser les enfants qui servent dans leurs rangs, et pour les remettre à l'UNICEF.

Puis-je attirer votre attention sur le fait que l'opinion publique à travers le monde est préoccupée par ce phénomène et que votre intervention serait particulièrement appréciée ?

Respectueusement,

Nom

Prénom

École

Signature

POUR PLUS D'INFOS :

Télécharger le rapport d'Amnesty International sur www.amnesty.org/fr/library/info/AFR20/001/2011

{Fiche 2}

RDC : LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ

1 DES COUPABLES NON PUNIS

La justice est primordiale pour mettre fin à la pratique des enfants-soldats. Sans justice, la paix et la réinsertion sont tout bonnement impossibles. En effet, si les auteurs de crimes font ce qu'ils veulent sans jamais être punis, des enfants continueront d'être recrutés et tués, des femmes continueront d'être violées et maltraitées, et des villages entiers continueront d'être pillés et saccagés. Les préjudices causés aux victimes n'étant pas reconnus par la justice, aucune réparation ne leur est accordée. Un désir de vengeance et un sentiment de peur et d'insécurité perdurent, ce qui rend impossible la reconstruction des victimes.

Définition

« L'impunité est le fait pour quelqu'un de ne pas risquer d'être puni pour ses fautes. » Définition du dictionnaire Larousse, édition 2005.

L'IMPUNITÉ FLAGRANTE : LE CAS BOSCO NTAGANDA

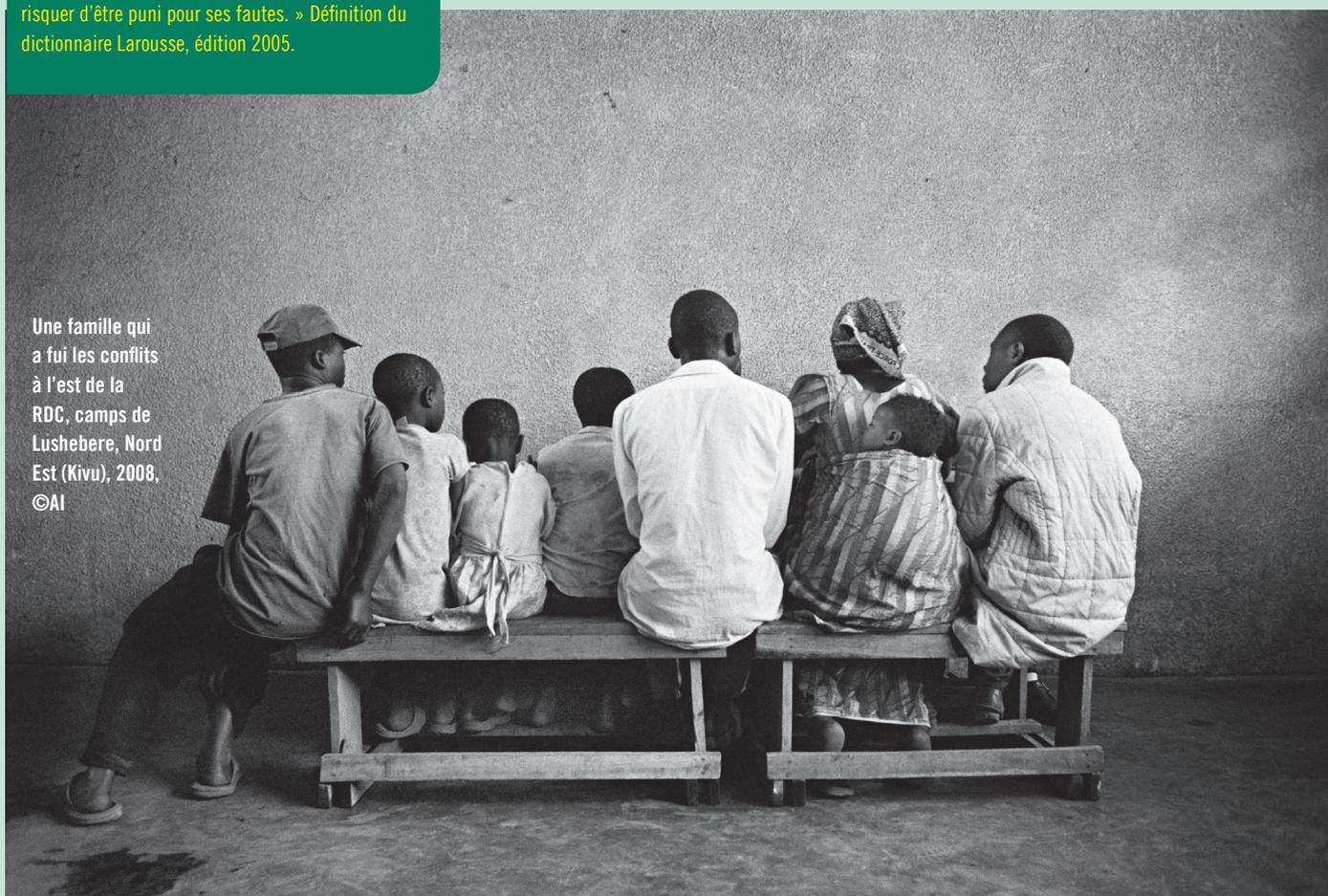
En tant que chef des opérations de l'Union des patriotes congolais

TÉMOIGNAGE

« Tout mon entourage m'a soutenue parce que d'autres personnes avaient aussi été violées pas des Maï Maï. La communauté est en colère parce que les responsables ne sont pas punis. J'ai revu les hommes (qui m'ont violée) et j'ai très peur. Ils sont passés plusieurs fois dans mon village. Je n'ose plus travailler dans les champs non loin du village. » Extrait du rapport *RDC, il est temps que justice soit rendue*, Amnesty International.

(UPC) de Thomas Lubanga, Ntaganda commet les pires violations des droits humains. Un mandat d'arrêt est lancé contre lui par la CPI en 2006. Il est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, dont enrôlement forcé, utilisation et participation d'enfants de moins de quinze ans dans des conflits armés. Toutefois,

Une famille qui a fui les conflits à l'est de la RDC, camps de Lushebere, Nord Est (Kivu), 2008. ©AI



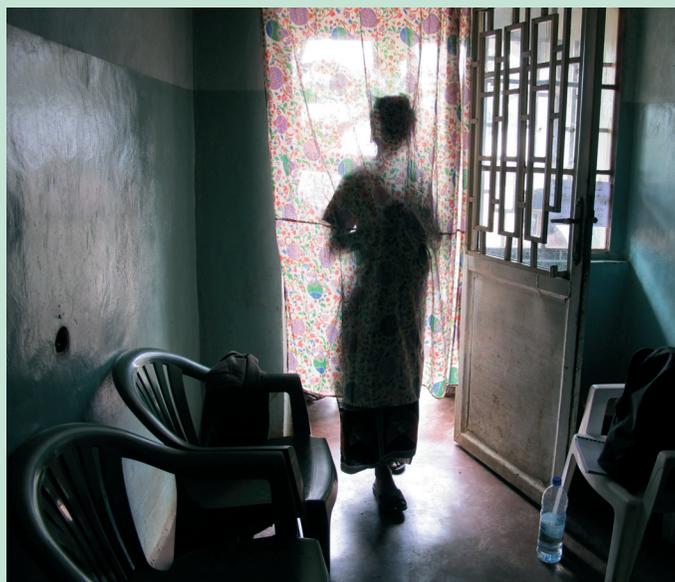
TÉMOIGNAGE

« L'incapacité de la République démocratique du Congo à poursuivre en justice les membres de sa propre armée et des groupes armés pour des crimes relevant du droit international a entretenu une culture de l'impunité et entraîné des attaques répétées contre les civils. »

Erwin van der Borght, directeur du Programme Afrique d'Amnesty International

il jouit d'une totale impunité grâce à la protection du gouvernement. Il est ainsi nommé général d'un groupe armé ayant été incorporé dans l'armée officielle. Se sachant recherché, Ntaganda quitte l'armée, et reforme un groupe armé dans le Nord-Kivu. Alors qu'il vit librement à Goma (Nord-Est), et que son adresse est connue de tous, Ntaganda n'est pas inquiété par la justice. En effet, Kinshasa se refuse à

le livrer à la CPI, par peur que ce dernier et son groupe de mutins ne déstabilisent encore plus la région du Kivu. Toutefois, sous la pression internationale, le président Kabila ordonne son arrestation en 2012. Il est toujours recherché et beaucoup craignent qu'il s'enfuit au Rwanda, son pays d'origine, qui ne reconnaît pas l'autorité de la CPI.



Une victime de viol, dans l'Est de la RDC. 2011. ©AI

CARTE D'IDENTITÉ DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)



Capitale : Kinshasa
Président : Joseph Kabila
Population : 57.5 millions (dont 31 millions

ont moins de 18 ans)
Majorité électorale et âge de recrutement volontaire : 18 ans
Nombre d'enfants-soldats : env. 7000 enfants dont 2600 dans l'Est du Congo
Ratification de la CIDE : 27 septembre 1990

2 POURQUOI L'IMPUNITÉ PERDURE-T-ELLE EN RDC ?

LE MANQUE DE PROTECTION.

Lorsqu'une personne veut porter plainte contre un groupe armé, elle ne peut le faire sans risquer sa vie et celle de sa famille. Il n'existe aucun programme de protection des témoins et les autorités

TÉMOIGNAGE

« L'incapacité de la République « Un matin de septembre 2010, Marie quitte sa maison pour aller couper des bananes. Deux soldats arrivent dans la bananeraie. Les soldats l'arrêtent et lui disent que si elle parle ils la tuent. Elle pouvait entendre des tirs au loin et elle a pensé que son village était en train d'être attaqué. Elle a été violée six fois par un des soldats. Il a insisté pour qu'elle l'emmène chez elle. Quand elle est rentrée au village elle a vu des soldats en train de piller les maisons. Le soldat a pris un matelas, quatre chèvres et quatre poulets dans sa maison. Puis il est parti. Tout le village a été pillé. Obtenir justice n'est pas sa priorité. Son premier souci est de survivre et de trouver une assistance médicale, ses enfants ne peuvent pas aller à l'école car elle a tout perdu », Marie, 37 ans, mère de huit enfants, vit dans le territoire de Masisi. Extrait du rapport RDC, il est temps que justice soit rendue, Amnesty International.

congolaises ne sont pas favorables à la mise en place d'un tel dispositif. Le manque d'assistance, les discriminations et l'exclusion que subissent les victimes — notamment celles de violences sexuelles — renforcent aussi cette crainte. Par exemple, suite aux viols de masse commis à Walikale en 2010 (Nord-Kivu), toutes les personnes qui ont voulu témoigner ont reçu des menaces. De même, il a été rapporté à Amnesty que des victimes de violences sexuelles avaient été arrêtées et enfermées dans la même cellule que leur agresseur pour les empêcher de « disparaître ».



Palais de Justice de Bukavu, RDC. 2011 ©AI

LE COÛT

L'histoire de Marie (témoignage ci-contre) n'est pas un cas isolé. Quand vous avez tout perdu, votre priorité est de survivre. Pour beaucoup, trouver des solutions suite au pillage et obtenir une assistance médicale deviennent la priorité. De plus, le coût élevé de la justice dissuade beaucoup de victimes de porter plainte ou d'aller jusqu'au bout du procès. Peu d'individus sont informés de la possibilité d'une exonération des frais de justice. Les fonctionnaires sont très souvent payés en retard, ou pas payés du tout. Alors pour s'assurer un revenu, ils n'informent pas les plaignants et s'approprient l'argent des aides.



Les troupes de renforcement de la MONUSCO, en provenance du Bangladesh à l'aéroport de Bunia, Ituri, Nord Est de la RDC, 2003 ©AI

LE MANQUE D'INFORMATION

Beaucoup d'enfants viennent de villages isolés où ils n'ont pas accès à des programmes de sensibilisation ou d'information juridique.

La plupart ne disposent pas de journaux, de radios, de livres ou d'internet. Ne sachant pas comment fonctionne la justice en RDC, lorsque leurs droits sont bafoués et qu'ils veulent porter plainte, tous se posent la même question : par où commencer ? Incapables d'obtenir justice via les tribunaux congolais, beaucoup se tournent vers les ONG, seul espoir d'obtenir réparation.

Sophie, 45 ans et mère de sept enfants, vit dans le territoire de Massisi (Nord-Est). Elle a été violée à deux reprises : une première fois en 2005 par des combattants des FDLR lors d'une attaque sur Lwibo, puis en octobre 2009 lors d'une attaque des FARDC qui a laissé sa ville désertée. Après son premier viol, elle s'était rendue dans une maison d'écoute. Elle a souligné qu'à cause d'un manque de prise de conscience et d'informations, les victimes avaient plus de difficultés à accéder au système judiciaire et à demander de l'aide, même si elles souhaitaient que justice soit faite.

« J'aimerais porter plainte mais je ne sais pas par où commencer. J'ai vu des avocats qui arrivaient dans des véhicules de l'ONU pour

parler de ce qu'il s'était passé. Je ne sais pas qui ils sont. Mais il n'y a aucun témoin dans cette affaire et je ne peux pas identifier ceux qui m'ont fait ça. Je souhaiterais qu'il y ait des sanctions contre eux, cela encouragerait le reste de la population à dénoncer ce qu'il leur est arrivé ».

UNE JUSTICE CORROMPUE

L'ingérence des militaires et la corruption des politiques empêchent souvent la justice d'être indépendante et impartiale. Les magistrats sont pieds et poings liés à un système qui les pousse à favoriser l'impunité à la justice. Ils sont en effet menacés par les militaires. Ils vivent aussi sous la menace d'une sanction disciplinaire ou d'une mutation forcée s'ils rendent des jugements contre des personnes influentes. Dans un rapport sur l'indépendance de la justice en RDC datant de 2007, l'ONU souligne que « dans plusieurs procès pour crimes graves, (...) des magistrats ayant entamé des actions ou pris des décisions défavorables à un membre du commandement militaire ont été déplacés et (...), suite à ce déplacement, les décisions adoptées par leur successeur ont abouti à l'acquittement de l'accusé. »

3 UNE SOLUTION : LA JUSTICE INTERNATIONALE

L'action de la justice internationale se révèle primordiale pour lutter contre l'impunité en RDC. Comme l'explique le défenseur des droits humains Murhabazi Namegabe : « En RDC, les juges ne sont pas indépendants et ils ont peur des militaires. Tout le monde a été

complice dans le recrutement d'enfants-soldats, alors au niveau national, qui peut juger qui ? ».

QU'EST-CE QUE LA JUSTICE INTERNATIONALE ?

La justice internationale permet de juger des crimes commis au sein d'un gouvernement, par un particulier ou par un État, dans un cadre international. Son organe principal est la Cour Pénale Internationale (CPI) qui siège à La Haye (Pays-Bas).

COMMENT UN MANDAT EST-IL LANCÉ ?

Seul un des 120 États membres, le Conseil de sécurité de l'ONU ou le Procureur - chargé d'ouvrir et de diriger les enquêtes, de rassembler des preuves, et d'inculper des accusés - peuvent saisir la CPI. De là, une enquête pour vérifier la validité de la requête par rapport au mandat de la CPI est ouverte. Si le cas est validé, elle se déclare alors compétente pour juger l'affaire, et le Bureau du Procureur peut lancer un mandat d'arrêt contre la personne accusée.

FAIBLESSES DE LA CPI

Bien qu'elle puisse lancer des mandats d'arrêt, la CPI ne dispose pas de police internationale pour mettre en application ses mandats. De même, la justice étant très lente, la CPI ne s'attarde à juger que les coupables ayant les plus grosses responsabilités dans un crime, et laisse de côté les autres, alors qu'il faudrait juger tout le monde.

POUR PLUS D'INFOS SUR L'IMPUNITÉ EN RDC

Téléchargez le rapport *Il est temps que justice soit rendue* :

www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/actualites-2/article/republique-democratique-du-congo-18343

UN LEADER CONDAMNÉ : THOMAS LUBANGA

Le Congolais Thomas Lubanga était le chef de l'Union des patriotes congolais (UPC), qu'il crée en 2002 et de sa branche armée, les FPLC (Forces Patriotiques pour la Libération du Congo).

Jusqu'à son arrestation en 2005, Lubanga commet des atrocités dans la province d'Ituri (Nord-Est de la RDC) où les ethnies Hema et Lendu s'affrontent. À la tête des FPLC, Thomas Lubanga enlève et enrôle de force des enfants. Il a aussi recours à la violence sexuelle contre des fillettes et des femmes. Selon Human Rights Watch, Lubanga détient dans son armée près de 3000 enfants-soldats entre huit et quinze ans. Dans chaque village où les FLPC passe, la population est forcée de soutenir l'effort de guerre en donnant quelque chose : un enfant, de l'argent ou du bétail. Il est arrêté en 2005 et est emprisonné à Kinshasa. Un an plus tard, il est déféré à la CPI et inculpé en 2006 de « crimes de



guerre dont enrôlement et conscription d'enfant de moins de 18 ans et incitation d'enfants à participer activement au conflit armé ». Après un procès chargé de six ans, le verdict final tombe le 14 mars 2012 : coupable de tous les faits d'inculpations. Il est condamné à 14 ans de prison. C'est le premier verdict rendu par la CPI près de dix ans après sa création.

UN PROCÈS CONTROVERSÉ

La condamnation de Thomas Lubanga lance un message fort : l'impunité, c'est terminé. De plus, l'autorisation des victimes à avoir leurs propres avocats constitue une avancée notable. En effet, cela a permis de mettre en évidence des cas de violences sexuelles, ainsi que de considérer de manière digne et humaine chacune des victimes.

Amnesty International se félicite du verdict de ce procès, et considère que c'est une réelle avancée dans la lutte contre l'impunité. Cependant, Thomas Lubanga n'a pas été inculpé pour les viols et autres violations des droits humains qu'il a commis. Amnesty s'inquiète du message que peut renvoyer aux coupables le peu de charges retenues contre lui. Ce procès lève aussi la question de la protection des témoins, qui risquent leur vie en témoignant à La Haye. Enfin, il faut aussi souligner la lenteur du procès.



VOTRE SIGNATURE A DU POUVOIR, ENSEMBLE AGISSONS

Il reste encore beaucoup à faire au niveau de la justice nationale car de nombreux responsables sont toujours en liberté en RDC alors qu'ils ont commis les pires atrocités. C'est pour cela qu'il faut continuer de lutter. Vous aussi vous pouvez faire quelque chose pour lutter contre l'impunité en RDC. Recopiez la lettre ci-dessous et envoyez-la à l'Ambassade de la RDC en Belgique.

ADRESSE : Ambassade de RDC

Son Excellence Monsieur Henri MOVA SAKANYI
30, Marie de Bourgogne
1000 BRUXELLES

Monsieur le Président,

Je suis un/e élève de l'école (nom de l'école) en Belgique. Je suis un/e militant(e) des droits humains et je viens d'apprendre la situation des enfants-soldats en RDC. Je suis choqué (e) de savoir que les responsables soient toujours en liberté et impunis.

Je vous prie instamment de protéger les droits des enfants utilisés dans le cadre du conflit armé à l'est de la République démocratique du Congo et de mettre fin à l'impunité pour les auteurs de violations des droits humains.

Les enfants continuent d'être recrutés par différents groupes armés comme espions, messagers, cuisiniers, porteurs, soldats envoyés sur le champ de bataille ou esclaves sexuels.

Je vous demande d'élaborer une stratégie globale de réforme de la justice sur le long terme, dans le but de mettre en place un système judiciaire national solide, efficace et crédible.

Je vous prie de mettre en place un système indépendant et autonome de protection des victimes et des témoins, qui les protège dès le début de l'enquête, et qui sait répondre aux besoins de protections spécifiques de certains témoins et victimes, comme les défenseurs des droits humains.

Je vous demande d'élaborer une stratégie de sensibilisation nationale pour informer la population de la manière dont les victimes et leurs familles peuvent saisir la justice.

Enfin, je vous prie de mettre en place un programme exhaustif destiné à offrir aux victimes de crimes de droit international, notamment les anciens enfants-soldats, des réparations complètes et satisfaisantes, ainsi qu'un système d'aide judiciaire pour les personnes qui n'en ont pas les moyens.

Puis-je attirer votre attention sur le fait que l'opinion publique à travers le monde et moi-même, sommes très préoccupés par ce phénomène et que votre intervention serait particulièrement appréciée.

Respectueusement,

Nom :

Prénom :

École :

(Votre signature)

{Fiche 3}

EN COLOMBIE, LE VIOL EST UNE ARME

Depuis presque 50 ans, la Colombie connaît un conflit armé interne opposant État, guérillas, et paramilitaires. Les civils sont les victimes directes et indirectes des combats menés dans le pays.

Les paramilitaires commettent des meurtres contre des civils, des violences sexuelles envers les femmes et les filles, menacent ou tuent des défenseurs des droits humains et des dirigeants de la société civile, enrôlent des enfants et procèdent à des actes de « nettoyage social ». Ils bénéficient de la complicité des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

Quant aux guérillas - les FARC et l'Armée de libération nationale (ELN) - elles commettent des homicides illégaux, des prises d'otages, des violences sexuelles et l'enrôlement d'enfants. Elles lancent également des attaques aveugles, recourant à des engins explosifs de

faible précision et mettant ainsi en danger la population civile.

Enfin, les forces de sécurité colombiennes commettent également des infractions au droit international humanitaire, telles que des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires. Ils sont connus pour le cas des « faux positifs », ces civils déguisés en guérilleros soi-disant tués au combat.

Toutes les parties au conflit sont responsables du déplacement forcé des civils. Entre trois et cinq millions de personnes ont été déplacées au cours des 25 dernières années plaçant la Colombie comme 2^e pays en nombre de déplacés internes, après le Soudan.

La plupart des auteurs d'atteintes aux droits humains continuent d'échapper à la justice. En Colombie, l'impunité est généralisée.

RECRUTEMENT ET DÉPLOIEMENT D'ENFANTS

Toutes les parties au conflit utilisent des mineurs de diverses manières afin d'atteindre leurs objectifs militaires. Les groupes de guérilla recrutent généralement des jeunes, dans la plupart des cas, dans les zones rurales. Toutefois, en 2007 et 2008, de vastes opérations de recrutement de mineurs par des paramilitaires ont été signalés dans les grandes villes telles que Medellín, Bogotá et Carthagène. Par exemple, Amnesty International a également appris que les groupes de guérilla recrutaient, à cette époque, des enfants dans une école du département de Putumayo, tandis que des paramilitaires et des groupes de criminels y recrutaient des filles pour les prostituer. L'administration

de l'école s'est vue obligée d'ouvrir un pensionnat afin de protéger les élèves.

Les forces de sécurité ne recrutent pas officiellement d'enfants comme combattants. Ils les utilisent cependant comme informateurs chargés de localiser les groupes de guérilla et d'identifier les personnes qui les soutiennent ou collaborent avec eux. Des déserteurs des groupes de guérilla, parfois mineurs, ont également été utilisés par l'armée afin d'identifier les membres de la guérilla et leurs sympathisants.

De nombreuses familles ont été contraintes de fuir parce qu'elles craignaient que leurs enfants ne soient recrutés ou parce qu'elles ont reçu des menaces des

groupes paramilitaires et de guérilla après s'être interposées pour empêcher leurs enfants d'être enrôlés.

« Ils ont déjà emmené l'une de mes filles [...] ils viennent de l'emmener. Je ne veux pas qu'il arrive la même chose à mes autres enfants. Leur père, qui nous a abandonnés il y a longtemps, a appris ce qui s'était passé, ce qui l'a mis très en colère. Mais je n'ai rien pu faire. Cela s'est passé si vite, je ne sais même pas ce qui s'est passé, mais ils l'ont emmenée [...] j'ignore si je reverrai ma fille un jour. »

Une mère obligée de quitter la région de peur que son fils ne soit lui aussi enrôlé dans la guérilla.

CARTE D'IDENTITÉ DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE

Président : Juan Manuel Santos

Population : 45,6 millions (dont 16,8

millions de moins de 18 ans)

Forces armées gouvernementales : 208 600

Majorité électorale et Âge du recrutement

obligatoire et volontaire : 18 ans

Nombre d'enfants-soldats : entre 7000 et 13 000 (en 2009 selon l'ONU)

Ratification de la CIDE : 1991

LA VIOLENCE SEXUELLE EN COLOMBIE

« Peu importe que nous soyons prudentes, ou que nous soyons en danger, peu importe comment nous nous habillons, ils [nous prennent] juste parce que nous sommes des femmes [...]. Ils m'ont fait sentir qu'ils avaient le pouvoir de faire ce qu'ils veulent à qui ils veulent ».

Marie (le prénom a été changé), porte-parole d'une communauté dans le département du Valle del Cauca, ayant subi des violences sexuelles, février 2011.

Dans tous les conflits à travers le monde, depuis des siècles, les femmes et les filles sont victimes de violences sexuelles. Le viol est utilisé comme arme de guerre par les combattants afin d'anéantir la population, de semer la terreur et d'imposer leur autorité aux civils.

D'autres formes de violences sexuelles, parfois moins connues, sont également utilisées : le harcèlement sexuel, les attouchements, la prostitution forcée, la traite des femmes et des filles, l'esclavage

sexuel, le mariage forcé, la régulation de la vie sexuelle et affective, les mutilations génitales, l'avortement forcé et la contraception forcée.

Les conséquences sont dramatiques pour les victimes : problèmes médicaux, troubles psychologiques et affectation de la vie sociale. D'une manière générale, pour les enfants, les conséquences sont plus lourdes encore que pour les femmes adultes. Elles sont nombreuses à interrompre leur scolarité ou à y mettre un terme. Elles risquent en outre de se retrouver enceintes à la suite du viol et ces grossesses constituent généralement un danger plus important pour leur santé. De plus, les complications au moment de l'accouchement sont plus fréquentes à un jeune âge, avec le risque de mortalité maternelle qui en résulte.

De plus, il est rare que les victimes portent plainte. Et lorsqu'elles le font, leurs agresseurs ne sont que très rarement traduits en justice.

« J'ai très bien réussi à effacer des choses de ma mémoire. Je me souvenais de l'endroit, je me souvenais des gens, mais je ne me rappelais pas les dates. Lorsque je m'en suis souvenu, je suis allée déposer plainte. Pour cela, je suis allée à la Fiscalía General. J'ai déclaré que je voulais porter plainte pour viol, en tant que victime de violences sexuelles [et ils ont dit] : «Encore ? Encore un viol ?» Quand ils m'ont dit ça, je suis restée pétrifiée, je me suis levée et j'ai dit : «Merci, je reviendrai un autre jour.» J'ai déclaré : «Je ne veux plus [le faire] ». Ces mots m'ont fait tout oublier à nouveau, j'ai ressenti tout ce que je ne voulais plus subir, c'est-à-dire cette maltraitance qui me donne l'impression que c'est moi la coupable. »

Marie (le prénom a été changé), porte-parole d'une communauté dans le département du Valle del Cauca, ayant subi des violences sexuelles, février 2011.

POUR PLUS D'INFOS

■ Rapport : « Ce que nous exigeons, c'est la justice ! », Amnesty International, 2011, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR23/018/2011/fr>

■ COALICO : Coalition contre l'utilisation des garçons et des filles dans les conflits armés en Colombie. Le site est en anglais et espagnol. <http://www.coalico.org/>



VOTRE SIGNATURE A DU POUVOIR, ENSEMBLE AGISSONS

Les filles et les femmes sont particulièrement vulnérables et doivent être protégées spécifiquement. L'État a la responsabilité de les protéger et de tout mettre en place afin que cessent ces crimes. Amnesty vous invite à agir et à demander aux autorités colombiennes de veiller à ce que les actes de violence à l'égard des femmes donnent lieu à une action de prévention, des enquêtes et des poursuites dignes de ce nom, et à ce que les victimes

reçoivent des réparations adéquates. **Avec votre classe, écrivez au président de la Colombie (vous pouvez écrire en espagnol) !**

Señor Presidente Juan Manuel Santos
Presidente de la República de Colombia
Palacio de Nariño
Carrera 8 N° 7-26
Bogotá
COLOMBIA
Fax : 00 57 1 596 0631

Monsieur le Président,

Je m'appelle ... et je suis élève à l'école de (région).

Je vous écris pour vous faire part de ma grande préoccupation quant à l'absence de justice qui touche les femmes survivantes de violences sexuelles dans le cadre du conflit armé interne que connaît la Colombie depuis de nombreuses années.

Les femmes et les filles subissent des violences sexuelles systématiques et généralisées de la part de toutes les parties au conflit. Je vous demande d'élaborer une stratégie globale – en consultation avec les organisations locales – afin de veiller à ce que les actes de violence à l'égard des femmes donnent lieu à une action de prévention, des enquêtes et des poursuites dignes de ce nom, et à ce que les victimes reçoivent des réparations adéquates.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom :

Prénom :

École :

Signature :

AMNESTY INTERNATIONAL EN DEUX MOTS

Créée en 1961 par Peter Benenson, Amnesty International s'engage dans le monde entier pour l'application et la promotion des droits humains, tels qu'ils sont ancrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Amnesty intervient toujours lorsque des droits humains sont violés – que ce soit par des gouvernements ou par d'autres acteurs, comme des groupes d'opposition, des rebelles, des

entreprises ou des personnes privées. En outre, Amnesty s'engage pour que les droits humains acquièrent davantage de poids, sur les plans national et international. C'est notamment grâce à la pression exercée par Amnesty qu'existe depuis 1987 la Convention internationale contre la torture, depuis 2002 le Tribunal pénal international et depuis 2006 le Conseil des droits humains de l'ONU.

QUELQUES QUESTIONS RÉPONSES POUR T'AIDER À MIEUX COMPRENDRE AMNESTY

LES DIRIGEANTS LISENT-ILS MES

LETTRES ? Ce qu'il faut retenir c'est que chaque lettre est susceptible d'être lue. Il faut donc que tu sois très vigilant au contenu de ta lettre et à la manière dont tu t'adresses au destinataire (on n'écrit pas à un président comme on écrit à sa grand-mère).

PUIS-JE SIGNER UNE PÉTITION SI J'AI MOINS DE 18

ANS ? Tu as le droit de faire valoir ton droit à la liberté d'expression et donc de signer une pétition. Bien sûr, n'oublie pas qu'on ne signe pas n'importe quoi, il faut être conscient de ce pour quoi on milite.

AMNESTY ENGAGE-T-IL DES JEUNES ?

Amnesty travaille avec de nombreux bénévoles, quel que soit l'âge. Tu peux aussi devenir Ambassadeur d'Amnesty International. Tu devras aller à la rencontre des citoyens (lieux publics, centres commerciaux, festivals et événements) pour les sensibiliser à nos actions et les inviter à nous soutenir en souscrivant à un ordre permanent ou mandat.

AMNESTY NE DÉFEND-ELLE QUE DES

INNOCENTS ? Amnesty défend tous les individus dont les droits humains repris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres textes internationaux sont bafoués. Par exemple, Amnesty lutte contre la peine de mort ou la torture quel que soit le crime commis par la personne.

D'OÙ VIENT L'ARGENT D'AMNESTY ? Amnesty peut vivre grâce aux cotisations et dons versés par ses membres et sympathisants, ainsi que par la vente de matériel, comme ses rapports, les bougies, les t-shirts, etc. Le mouvement international n'accepte pas d'argent des gouvernements. La section belge, cependant, bénéficie de certains subsides de la Communauté française, mais pour un montant qui ne peut dépasser 10% de son budget annuel en terme de subsides structurels.

MA SIGNATURE A-T-ELLE DU POUVOIR ?

Une signature seule n'a pas beaucoup de poids. Mais quand elle s'ajoute à des milliers d'autres, elle entraîne le changement. Chacune d'entre elle est donc indispensable. N'en doute plus, tu as plus de pouvoir que tu ne penses !

LE TRAVAIL D'AMNESTY EST-IL EFFICACE ? Le travail d'Amnesty porte ses fruits dans le monde entier : des prisonniers et prisonnières d'opinion sont libéré(e)s, des condamnations à mort commuées en peines de prison et des personnes qui pratiquent la torture envoyées devant les tribunaux. Les gouvernements eux-mêmes se laissent convaincre de la nécessité de modifier leurs lois et leurs pratiques. Près de la moitié des Actions urgentes menées en faveur de personnes encourant un grand danger sont couronnées de succès.

WWW.AMNESTY.BE OU SUIVRE AMNESTY VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX :

www.facebook.be/AmnestyJeunes twitter.com/amnestyjeunes

AMNESTY
INTERNATIONAL



Aujourd'hui, des milliers d'enfants ont remplacé le stylo par une arme. L'enseignement de la guerre a succédé à celui des maths et de l'anglais. Le terrain de football s'est transformé en un champ de bataille. Les copains de cours sont maintenant des « frères de sang ». Porteurs, éclaireurs, exécutants soumis, les enfants-soldats ne sont souvent que chair à canon dans les conflits. Faciles à manipuler et à remplacer, n'exigeant pas de salaire, n'ayant pas de famille à nourrir et consommant moins de nourriture, ils continuent à être recrutés par des chefs armés.

Aujourd'hui, Amnesty vous invite à agir avec votre classe pour ces enfants qui sont privés de leurs droits fondamentaux. Le dossier pédagogique vous permettra de mieux connaître la thématique, de lire des témoignages et vous familiariser avec le travail d'ONG locales. Il vous incombe de l'utiliser de la manière qu'il vous plaira. Lisez tout, un chapitre, ou les fiches d'actions, vous pourrez grâce à la table des matières naviguer au travers ce dossier selon vos besoins.



**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles
et de la Loterie
nationale



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Loterie Nationale

